

Alger s'inscrit en porte-à-faux  
avec la légitimité onusienne  
La résolution du Conseil de sécurité 2606  
a le mérite d'horripiler la junte algérienne

Page 2

Les relations entre Rabat et Moscou au beau fixe,  
dixit le ministère des Affaires étrangères russe  
"Echourouk" d'Algérie cancre  
de l'info, champion de l'info

Page 3

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9455

Mardi 2 Novembre 2021

## La foule investit la rue *Et ce n'est pas qu'une question de pass vaccinal !*



Ph : Haytam Raghil

Lire page 5

### En toute Libé

Par Mohamed Benarbia



### En attendant les 100 jours

## Mettez vos bourdes en stand-by

Un drôle de rituel veut qu'on laisse au gouvernement nouvellement installé 100 jours avant de penser à évaluer son action. Pourquoi pas 101 ou 99 jours ? Ou tout autre chiffre pendant que nous y sommes ?

Allez y savoir !...

Pas évident de se plier à cette curieuse astreinte quant c'est ce même gouvernement qui fait, quoiqu'à l'insu de son plein gré, dans la provocation surfant d'entrée entre maladresses, impairs ou franchises bourdes.

Au départ, il y a eu ce record plus qu'insolite à la faveur duquel, une ministre n'a pas duré plus d'une semaine pour se voir remplacée par celui à qui elle pensait avoir succédé. Et dire que l'on a voulu nous faire croire qu'après coup, et comme par enchantement, elle se serait subitement rappelée que servir les Casablancais (merci Madame, au passage) comptait pour elle plus que de le faire pour tous les Marocains...

Par la suite, un certain voyage du Chef en Arabie Saoudite avec, à la clé, une bévue monumentale. Nous avons feint de n'avoir rien remarqué, avec l'espoir de voir l'intéressé se racheter en remerciant ce staff encombrant qui l'accompagnait dans ce voyage pour, enfin, pas grand-chose.

Et voilà donc que le ministre revenant, trop soulé, à l'évidence, par ce retour en force se rappelle à notre (pas trop) vieux souvenir en accouchant d'une obligation soudaine, brute et abrupte de se munir d'un pass que l'on appelle tantôt sanitaire, tantôt vaccinal, selon l'humeur du moment et des responsables...

Qu'on se le dise de prime abord : il ne s'agit pas d'être provox ou antivax. Mais c'est bien la manière qui n'y est pas. En se cachant derrière l'état d'urgence sanitaire, on s'est cru trop malin et démesurément fort pour imposer illico presto quelque décision que ce soit et, aussi contraignante soit-elle. Et c'est là que le bât blesse. Où sont passés vos communicateurs ? S'il s'en trouve. Un débat national, médias aidant, n'aurait sûrement pas été de trop. Résultat de cette grande défaillance, certains populistes n'ont pas hésité à faire de ce fameux pass une grosse cause à même de redorer leur blason...

Si seulement l'on s'était arrêté à ce niveau. Les anti-pass (et non anti-vax) se sont avérés plus nombreux que l'on pouvait le penser.

La rue dans de grandes villes du pays est investie. Et il n'y en avait pas que pour le pass « vaccin-sanitaire ». Des « dégage » fusent de partout. Et bien avant les fameux 100 jours SVP !

La déception serait-elle déjà de mise ? Il faut dire que la hausse impromptue des prix des produits de première nécessité est là pour la justifier.

Et surtout, surtout, ces trop alléchantes promesses d'augmentation de salaires pour enseignants et personnel médical dans la foulée, entre autres... promesses qui auront vécu le temps d'une campagne électorale. Rien dans le PLF 2022 ne semble donner crédit ne serait-ce qu'à un petit soupçon de cette « manne » promise en appât.

Ceux qui se sont trop laissés aller à se gargariser d'une majorité qu'ils veulent incursive doivent se donner le temps d'écouter la rue. Et gare à ses « Dégage » !

# Alger s'inscrit en porte-à-faux avec la légitimité onusienne

*La résolution du Conseil de sécurité 2606 a le mérite d'horripiler la junte algérienne*

# Actualité



Les derniers développements de la question du Sahara marocain, notamment dans la sphère des Nations unies, ont consacré, encore une fois la légitimité historique et juridique de la cause marocaine quant à l'intégrité territoriale et la souveraineté légale sur les provinces du Sud.

Reconnaissant la justesse de la position du Royaume du Maroc et la pertinence quasi-unanimement reconnue par la communauté internationale de l'initiative d'autonomie qu'il avait proposée et contre les tergiversations infructueuses et les manœuvres stériles et improductives des maîtres d'Alger, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), au terme de longues discussions, étayant le bien-fondé au regard des dispositions juridiques internationales du droit du Royaume à sa souveraineté totale sur son Sahara, a adopté la résolution 2602 prorogeant d'un an le mandat de la Minurso.

Persistant dans son attitude incompréhensible

et foncièrement déraisonnable et s'étendant dans un acharnement donquichotien inouï, l'Algérie a aussitôt exprimé son « profond regret » et a dénoncé ladite résolution comme étant « partielle », rapporte l'Agence française de presse (AFP). Il convient de rappeler à ce propos que bien au préalable, Alger avait clairement signifié son opposition à toute reprise des négociations sous leur format de tables rondes, entamées en 2019 sous l'égide des Nations unies et regroupant Maroc, Algérie, Mauritanie et Polisario.

D'autre part, lors d'une conférence de presse tenue à New York immédiatement après le vote des membres du Conseil de sécurité, l'ambassadeur représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a affirmé que la dynamique de développement, tous azimuts en cours dans les provinces du Sud du Maroc, est le fruit d'un effort « participatif et inclusif » associant toutes les composantes de la population locale. « Le Maroc est en train de développer son Sahara avec la participation et l'inclusion de toutes les composantes de la population locale, y compris les tribus, les femmes, les jeunes et les acteurs politiques », a-t-il expliqué avant de rappeler que la population du Sahara marocain, dans son ensemble, a répondu présente au triple scrutin du 8 septembre dernier, à travers une participation massive qui a dépassé les 63%, taux le plus élevé au niveau du Royaume.

Là-dessus, le diplomate marocain a expliqué que le Royaume fait bien le distinguo « entre le processus politique et le développement du Sahara marocain, d'autant plus que le développement est un « droit inaliénable de l'Homme ».

Contrairement à l'Algérie où les fonds et l'assistance humanitaire sont (systématiquement) « détournés », au Maroc, un budget colossal est investi pour construire un avenir meilleur, a enchaîné M. Hilale, ajoutant que l'Algérie et « son Polisario » offrent « un avenir de désespoir » aux enfants des camps de Tindouf.

A propos, précisément, de ces camps, l'ambassadeur, représentant permanent du Royaume auprès de l'ONU a souligné que l'Algérie « a commis une des plus graves



*Le Conseil de sécurité réitère la justesse de la position du Royaume du Maroc et son initiative d'autonomie quasi-unanimement reconnue par la communauté internationale*

violations » des droits de l'homme en mettant les populations des camps de Tindouf entre les mains d'un groupe séparatiste armé.

Il a relevé, en outre, que l'Algérie a cédé une partie de son territoire au groupe séparatiste du polisario, indiquant que les camps de Tindouf sont les seuls au monde qui ne sont pas civils.

Le diplomate a rapporté, par ailleurs, citant le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies, que des militaires algériens avaient tué deux Sahraouis dans ces camps en octobre 2020.

De pareilles violations des droits de l'Homme « existent parce que l'Algérie refuse de procéder au recensement et à l'enregistrement des populations » des camps de Tindouf, a fait observer Omar Hilale, en développant que conformément à la convention de Genève sur les réfugiés de 1951, l'objectif fondamental de tout recensement est de protéger les droits de ces populations, identifier leurs besoins et répondre à leurs attentes.

Il a affirmé, avec force, à cet égard, que la responsabilité internationale d'un pays est imprescriptible en soulignant que l'Algérie restera responsable des violations ayant lieu à l'intérieur des camps et devra assumer toutes ces responsabilités « devant l'histoire, les peuples du Maghreb et les Nations unies ».

D'un autre côté, Alger, s'acharnant dans ses coups d'épée dans l'eau, parallèlement à ses manœuvres désespérées et alors que la junte militaire s'active dans l'installation d'une gigantesque base militaire aux alentours des camps de Tindouf, la plus grande base de l'Afrique, semble-t-il, fait recours à l'arme économique, persuadé que tous les moyens sont bons pour contrecarrer l'émergence tous azimuts du Maroc en tant que puissance régionale et continentale, de l'avis de nombreux observateurs et experts internationaux.

En effet, le Président marionnette Tebboune a « ordonné », dimanche, au groupe public de son pays « Sonatrach » de ne pas reconduire le contrat du gazoduc traversant le Maroc et alimentant l'Espagne et le Portugal en gaz naturel « au vu des pratiques à caractère hostile du royaume » voisin.

Ainsi les livraisons de gaz algérien à l'Espagne, notamment, se feront désormais exclusivement via le gazoduc sous-marin Medgaz lancé en 2011.

« Le président Abdelmajid Tebboune a ordonné la cessation des relations commerciales entre Sonatrach et l'Office marocain de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et le non renouvellement de l'accord qui expire dimanche à minuit », indique un communiqué de la présidence diffusé par la télévision publique algérienne.

M. Tebboune a pris cette décision après consultation (...) « au vu des pratiques à caractère hostile du royaume qui portent atteinte à l'unité nationale », selon ledit communiqué.

Aussitôt, en réaction à cette décision, par ailleurs très attendue, l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) ont indiqué conjointement que la non-reconduction de l'accord sur le GME (Gazoduc Maghreb-Europe), décidée par les autorités algériennes n'aura dans l'immédiat qu'un impact insignifiant sur la performance du système électrique national.

Eu égard à la nature du voisinage du Maroc et en prévision de cette décision, les dispositions nécessaires ont été prises pour assurer la continuité de l'alimentation du pays en électricité, ont précisé les deux organismes dans leur communiqué, en ajoutant que d'autres options sont en cours d'étude pour des alternatives durables, à moyen et long termes.

Tout en observant ces gesticulations incongrues, théâtralement affichées par l'appareil politico-militaire, n'admettant, de surcroît, aucune expression d'un peuple souffrant de sa tyrannie, contre des décisions qui sont loin de servir son intérêt, son intégration régionale et son épanouissement à l'international, le Maroc poursuit sa course vers le progrès, le développement optimal et l'ancrage de la démocratie au service du bien-être de sa population.

L'histoire n'est ni sourde, ni muette, ni aveugle...

Elle en tient et tiendra compte.

Rachid Meftah

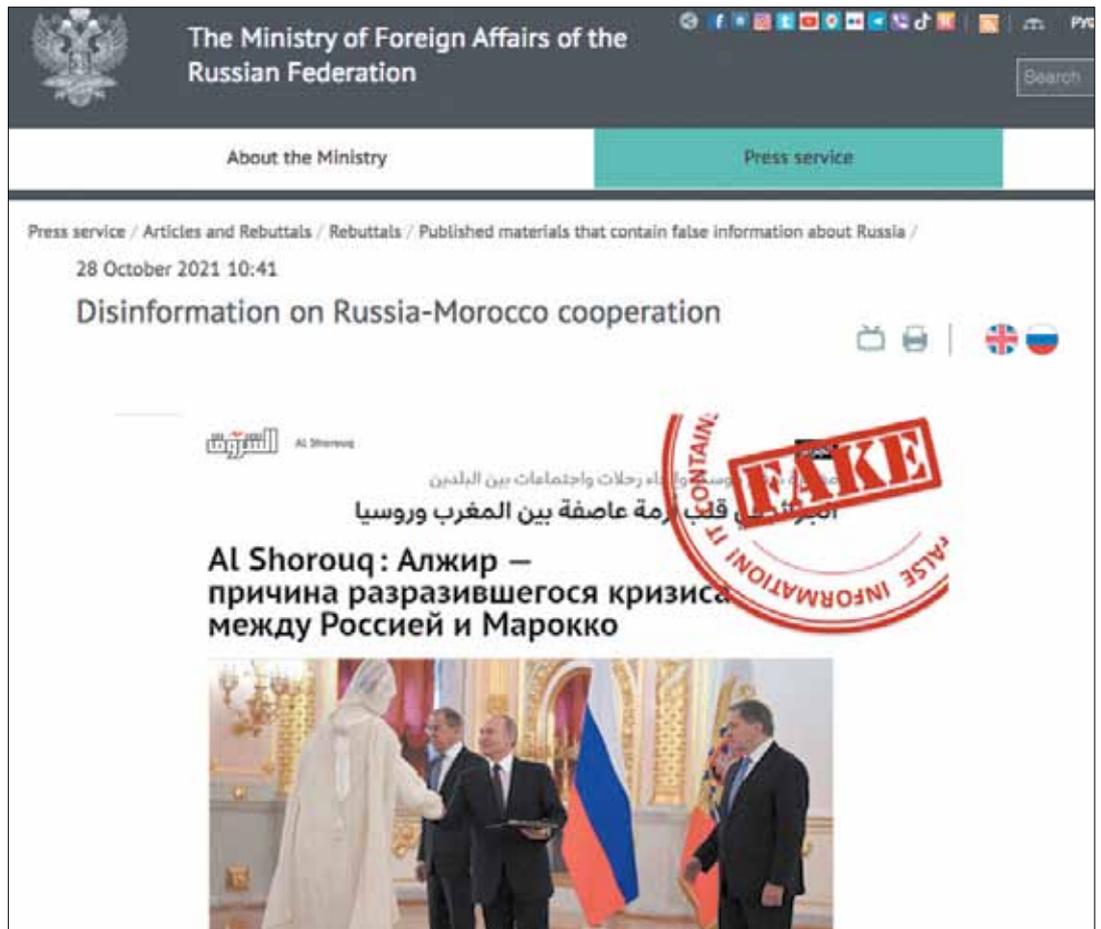
# “Echourouk” d’Algérie cancre de l’info, champion de l’infox

*Les relations entre Rabat et Moscou au beau fixe, dicit le ministère des Affaires étrangères russe*

Les médias algériens poursuivent leur guerre par procuration contre le Maroc, faisant fi des principes élémentaires de crédibilité, d’objectivité et d’éthique déontologique. Le quotidien arabophone Echourouk a récemment publié un article qui regorge de mensonges et d’informations dénuées de tout fondement, sous le titre : «L’Algérie à l’origine de la crise entre la Russie et le Maroc». Une énième bêtise qui entache le registre déjà riche de fake news de cette publication et ses journalistes, tournés en dérision par la diplomatie russe.

En effet, le ministère russe des Affaires étrangères a publié un communiqué, où il dénonce vigoureusement les mensonges colportés par la propagande médiatique algérienne et où il s’en prend violemment à Echourouk, dénonçant une tentative de «jongler avec les faits» et de «diffuser des mensonges purs et simples» à propos des relations maroco-russes. «Nul doute que le journal peut prétendre à un triste prix dans le modèle classique de désinformation et également pour fausse analyse», a ironisé la diplomatie russe.

Si l’auteur de l’article cite un certain nombre de faits pour tenter de gagner en crédibilité, notamment la suspension des vols entre Rabat et Moscou et le rappel de l’ambassadeur russe au Maroc, Valeryan Shuvayev, le ministère russe des Affaires étrangères estime que «des informations parues dans la presse algérienne sur une crise entre la Russie et le Maroc n’existent que dans l’imaginaire de leur auteur».



La diplomatie russe inflige une autre cuisante humiliation au quotidien Echourouk en estimant que ses journalistes devraient «vivre dans un univers parallèle et ne rien savoir de la pandémie du Covid-19», avant de rappeler que «des autorités marocaines ont suspendu les vols avec la Russie en raison de la détérioration de la situation sanitaire et épidémiologique dans la Fédération russe», réfutant l’existence de «sous-texte politique de cette décision». Le communiqué, publié sur le site officiel de la diplomatie russe, explique également que l’ambassadeur russe à Rabat était en vacances programmées dans son pays et est «retré à Rabat le 24 octobre» pour «reprenre ses fonctions».

Tout en qualifiant les informations du journal algérien comme «déconnectées de la réalité», le ministère russe a tenu à rappeler que le Maroc, à travers son ministère des Affaires étrangères, a déjà «rejeté catégoriquement les allégations de crise dans les relations bilatérales» entre les deux pays. Et de préciser que lors de sa rencontre avec l’ambassadeur du Maroc en Russie, Lotfi Bouchaara, le 21 oc-

tobre, le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Mikhaïl Bogdanov, s’est dit perplexe face aux allégations diffusées par plusieurs médias algériens sur un refroidissement des relations entre Moscou et Rabat».

Le démenti du ministère russe des Affaires étrangères a également rappelé que le diplomate russe avait même souligné que «la coopération bilatérale polyvalente et mutuellement bénéfique progresse régulièrement et que l’ambassadeur de Russie au Maroc Shuvayev joue un rôle important dans sa promotion».

Les russes ont également tenu à souligner que le rapprochement stratégique entre la Russie et certains pays, dont le Maroc, dérange plusieurs parties qui utilisent tous les moyens possibles et imaginables, y compris la désinformation, afin de nuire aux relations qu’entretient Moscou avec lesdits pays. «Il est dommage que le journaliste d’Echourouk ait simplement publié un faux papier pseudo-analytique, apparemment dans l’espoir de gagner les faveurs de ceux qui s’opposent à la Russie», conclut la diplomatie russe.

Si les Russes ont été, on ne peut plus clairs, à propos de ce sujet, le quotidien Echourouk n’a, quant à lui, publié aucune précision ni excuse pour cette bêtise qui lui a valu un commentaire humiliant de la part de la diplomatie d’une puissance mondiale. «De son côté, le ministère algérien de la Communication, si prompt à délivrer des leçons de déontologie aux médias étrangers qui critiquent l’Algérie, n’a toujours pas rappelé à l’ordre le quotidien Echourouk qui vient de porter un énorme préjudice à la crédibilité de la presse algérienne», estime le média algérien «Algérie Part».

Il faut dire que tout observateur averti n’est pas sans savoir que le régime algérien est de plus en plus isolé sur la scène internationale, se réfugiant dans une propagande délirante pour détourner l’attention sur ses problèmes internes. «L’Algérie se recroqueville sur elle-même et se lance dans une fuite en avant en utilisant tous ses vieux réflexes de dénonciation de la main de l’étranger pour justifier les crises qui la parcourent», a expliqué Pierre Razoux, directeur aca-

démique de la Fondation méditerranéenne d’études stratégiques (Fmes), un institut français de recherche indépendant, dans les colonnes du Journal de Dimanche.

Si les médias algériens ne ratent aucune occasion pour relayer de fausses informations sur le Maroc, ils n’ont, en revanche, pas pipé mot à propos de l’adoption récente de la résolution 2602 du Conseil de sécurité de l’ONU qui vient conforter les acquis réalisés par le Royaume dans le dossier du Sahara.

Ladite résolution qui a prorogé pour une année le mandat de la Minurso, tout en consacrant, une fois de plus, la prééminence de l’initiative marocaine d’autonomie pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain, embarrasse les médias algériens qui ne savent plus quoi écrire. L’agence de presse algérienne (APS) s’est contentée du service minimum en annonçant dans une dépêche la prorogation d’une année du mandat de la Minurso, avant de verser, comme à l’accoutumée, dans la falsification des faits et la désinformation.

Mehdi Ouassat



*Nul doute que ce journal peut prétendre à un triste prix dans le modèle classique de désinformation et également pour fausse analyse*

Mehdi Mezouari intervenant au nom du Bureau politique de l'USFP lors de la cérémonie de commémoration du 40<sup>ème</sup> jour du décès d'Abdelouahab Belfqih

## Le regretté était un grand homme de valeurs, de loyauté, de courage et d'honnêteté

«**F**eu Abdelouahab Belfqih était un grand homme de valeurs, de loyauté, de courage et d'honnêteté. Qualités qui étaient toujours les siennes même à l'égard de ceux qui étaient d'un autre avis que lui. Il était sincère dans ses relations avec l'autre. Un homme exceptionnel. Nous avons perdu un frère et un ami très cher, et nous, membres de l'USFP, avons reçu de nombreux messages de condoléances pour cette perte, car il était bien l'un des nôtres».

C'est en ces termes que Mehdi Mezouari a salué la mémoire du défunt dans une allocution prononcée au nom du Bureau politique de l'USFP à l'occasion de la commémoration du 40<sup>ème</sup> jour du décès d'Abdelouahab Belfqih.

«Le regretté était honnête et sincère. Il était connu parmi les habitants de la province et de la région pour ses valeurs humaines et son humilité. Il était un fervent défenseur de la ville de Guelmim et de ses habitants. Preuve en est les investis-

sements et les projets économiques, sociaux et sportifs qu'il y a réalisés», a souligné Mehdi Mezouari qui était accompagné lors de cette cérémonie de deux membres du Bureau politique, Badiia Radi et Nezha Abakrim.

Par la suite, le fils du regretté, Taher Belfqih, a prononcé une allocution dans laquelle il a mis l'accent sur les qualités humaines de son père, lesquelles constituent un modèle pour ses enfants.

Plusieurs intervenants ont pris la parole en cette occasion, notamment le Haut commissaire aux anciens résistants et membres de l'Armée de libération, des notables et des chioukhs des tribus sahraouies de Sidi Ifni à Dakhla. Ils ont tous rendu hommage à la mémoire d'Abdelouahab Belfqih et loué ses valeurs éthiques et son engagement politique.

Ses connaissances, amis et voisins, ainsi que des parlementaires et des élus locaux et régionaux ont renouvelé leurs condoléances à la famille du regretté.



Par ailleurs, une vidéo, relatant le parcours du défunt aux niveaux local, régional et parlementaire et ses efforts dans la défense de la maro-

canité du Sahara, a été projetée lors de cette cérémonie.

A rappeler qu'Abdelouahab Belfqih est décédé le 21 septembre

dernier et a été inhumé dans sa commune natale de Sidi Abdallah, à Sidi Ifni.

H. T

## Le Maroc, un modèle pour les pays africains en matière d'énergies renouvelables



Le Maroc est devenu un modèle pour les pays africains en matière d'énergies renouvelables et de développement durable, rapporte dimanche le journal sud-africain «The Citizen».

«Alors que l'Afrique du Sud s'efforce de trouver la meilleure voie à suivre pour la transition vers les énergies renouvelables, le Maroc, lui, se fait le champion de la révolution verte de l'Afrique et avait même inscrit le droit d'accès à

l'énergie durable dans sa Constitution», écrit le journal dans un article intitulé «Les énergies renouvelables au Maroc : Une leçon ou deux pour l'Afrique du Sud».

Notant que l'Afrique du Sud a failli de garantir un droit de l'homme aussi crucial à ses citoyens, il relève que les deux pays qui se situent littéralement presque aux antipodes géographiquement sur le continent, pourraient partager leurs expériences dans ce do-

maine.

Le quotidien souligne également que le Maroc est en passe d'avoir entre 60% et 65% de son électricité produite à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2030, alors que l'Afrique du Sud, malgré une abondance de ressources renouvelables pour son autosuffisance énergétique, ne compte atteindre que 30%.

«Ces chiffres, cités par le Forum économique mondial (FEM), mon-

trient en outre que le Maroc représente déjà les trois quarts de la croissance de la production d'énergie renouvelable de la région», note-t-il, rappelant que le Royaume possède l'une des plus grandes centrales solaires à concentration au monde avec le complexe Noor Ouarzazate s'étendant sur 3000 hectares.

Revenant sur le rapport du FEM, la publication souligne que «le Maroc encourage l'investissement privé, fixe des objectifs à long terme et a même inscrit le droit au développement durable dans sa Constitution».

En revanche, poursuit-il, l'Afrique du Sud dépend toujours du charbon pour sa production d'électricité et très peu d'une production d'électricité durable, ce qui place le pays en situation de conflit avec les défenseurs de l'énergie propre.

En tant que l'une des principales économies d'Afrique, l'Afrique du Sud se doit de contribuer à la révolution verte et de suivre l'exemple du Maroc en tant que partenaire politique sérieux et qui, de surcroît, joue un rôle majeur sur le continent, soutient-il.

Le journal indique que «l'avantage de s'inscrire dans cette dynamique est d'accumuler l'expérience et de connaître toutes les issues en

cas de crise imprévisible pouvant survenir», notant que l'expérience du Maroc est salutaire.

«Avec son évolution rapide en matière de croissance durable, le Maroc devrait récolter avec les nations pionnières les fruits économiques du passage aux énergies renouvelables», ajoute-t-il, faisant constater que le Plan National Climat 2020-2030 a été conçu pour améliorer la capacité du Royaume à s'adapter et à accélérer sa transformation vers une économie à faibles émissions.

«Les politiques climatiques nationales envisagées dans le plan seraient mises en œuvre avec une approche participative, tout en favorisant l'innovation pour répondre aux défis du changement climatique. La qualification des jeunes, la formation et la création d'emplois font partie du plan», relève-t-on.

Le quotidien sud-africain souligne ainsi qu'«en tant que leader du développement durable, le Royaume du Maroc contribue déjà à des projets tels que l'électrification, l'irrigation et la construction d'infrastructures dans d'autres pays du continent», concluant que l'engagement du Maroc sur la voie des énergies renouvelables est une nouvelle voie de coopération continentale qui devrait être empruntée par les autres.

# La foule investit la rue

## *Et ce n'est pas qu'une question de pass vaccinal !*

Ils ont été des centaines à descendre dans la rue dimanche dernier à Tanger, Rabat, Casablanca, Marrakech, entre autres, pour crier leur ras-le-bol face à l'obligation du pass vaccinal. Certains chiffres non officiels évoquent 15 manifestations qui ont pris la forme d'un sit-in ou d'une marche suite à des appels diffusés sur les réseaux sociaux.

À l'instar des participants aux manifestations de mercredi dernier, les protestataires ont scandé des slogans appelant à l'annulation du pass vaccinal jugé inconstitutionnel et entravant certaines libertés garanties par la Loi suprême. D'autres ont profité de ces manifestations pour protester également contre la cherté des produits alimentaires de première nécessité et l'envol des prix des carburants. Des protestations qui en disent long sur l'action du nouveau gouvernement installé il y a quelques semaines et sur ses promesses d'améliorer la situation économique et sociale, de lutter contre l'évasion fiscale et la corruption, de maintenir la sécurité, la stabilité et la paix sociale et de réaliser la réforme souhaitée.

En effet, et depuis son installation, la nouvelle équipe gouvernementale n'a cessé de multiplier les couacs. L'obligation du pass vaccinal en est la démonstration la plus éloquentes puisque l'Exécutif s'est contenté d'un communiqué via la MAP indiquant l'obligation dudit pass pour accéder aux établissements publics et privés. Les initiateurs de cette décision n'ont



Ph. Haytam

pas jugé utile ni légitime de passer par l'institution parlementaire où ils disposent, pourtant, d'une majorité confortable ni de consulter l'opinion publique ou au moins de la prévenir quelques semaines auparavant. En fait, et loin d'un débat sur la constitutionnalité d'une telle décision (obligation du pass vaccinal), il y a eu une sous-estimation de l'opinion publique nationale et une grande légèreté dans la prise d'une décision à forts enjeux qui risque aujourd'hui de menacer la stabilité et la paix sociale au Maroc. Procéder à entra-

ver la liberté de circulation et d'accès des citoyens dans un contexte de morosité économique, de cherté des matières de première nécessité, d'envol des prix des carburants et de tensions avec certains de nos partenaires économiques et voisins, risque d'altérer davantage un climat social et économique tendu.

D'autant plus que le nouvel Exécutif semble n'apporter rien qui vaille et son programme présenté dernièrement n'annonce pas des lendemains qui promettent. La preuve : le projet de loi de finances

(PLF) 2022 présenté dernièrement au Parlement. Ce document, essentiel pour le fonctionnement de l'Etat, a été jugé par plusieurs économistes comme ordinaire, sans grandes ambitions et qu'il ne se démarque pas des lois de finances qui l'ont précédé. Pour d'autres, il s'agit bel et bien d'une loi qui s'inscrit dans la continuité puisqu'elle se base sur l'endettement, la fiscalité et les grands projets. Pour ces experts, ce projet ne donne pas à rêver et ne crée pas de nouvelles perspectives, notamment pour les jeunes diplômés. Et ce ne sont pas

les 250.000 auto-emplois pour les jeunes et demandeurs d'emploi sans qualifications, en partenariat avec les associations et les coopératives, qui vont donner espoir à la jeunesse et aux familles. En résumé, l'année 2022 ne sera pas celle de rupture avec le gouvernement El Othmani ni celle de transition vers les grandes réformes comme celle fiscale, à titre d'exemple, encore moins celle d'une opérationnalisation effective du nouveau modèle de développement.

Hassan Bentaleb

## Mouad Mrabet : *Le Maroc entre dans une période inter-vague qui ne signifie pas la fin de l'épidémie*



Santé, Mouad Mrabet.

Commentant la situation épidémiologique dans un post sur LinkedIn, Dr Mrabet a tenu à préciser que la clôture de la vague Delta ne veut pas dire la fin de l'épidémie, notant que "le bruit de fond continuera".

Il a aussi rappelé que la période inter-vague précédente a été caractérisée (après avoir éliminé la brève période de la discrète résurgence des cas en rapport avec l'installation communautaire du variant Alpha qui n'a pas entraîné de vague au Maroc grâce aux mesures restrictives collectives entreprises par l'Etat) par un nombre moyen de cas de 300-400/jours, soit une incidence <7 cas/100.000 hts/semaine, un nombre de décès moyen quotidien de 5-6, un

nombre moyen quotidien de Covidose grave de 29-30 et un taux de positivité global de 4%.

Le risque de contamination durant cette période n'est pas nul et aussi le risque de Covidose grave n'est pas nul, a-t-il mis en garde, notant qu'"une nouvelle vague malheureusement est très probable vu la situation épidémiologique en Europe".

Pour éviter ce risque, Dr Mrabet appelle à la poursuite de la vaccination et des mesures préventives individuelles (masque, lavage des mains, hygiène et distanciation), ainsi qu'au respect du protocole thérapeutique national qui demeurent les solutions face à l'épidémie.

Il a aussi relevé que le non-respect de ces mesures mettra en

danger la santé des personnes concernées, celle de leurs proches et de tous les Marocains.

Au total, la vague Delta a entraîné en 19 semaines 419.494 cas, dont 4,3% de Covidose grave et un nombre total de décès de 5430, soit une létalité de 1,3%, a-t-il rappelé, notant que la létalité relative a été réduite durant cette vague par rapport à la première vague de transmission communautaire de 27,7%.

La première hypothèse qui peut expliquer cette réduction est la vaccination, a estimé Dr Mrabet, expliquant que la population marocaine complètement vaccinée au départ de la vague était de 23%, deux semaines avant le pic des contaminations était de 26%, et deux semaines avant le pic des décès était de 28%.

### Condoléances



Suite au décès de Ayoub Namiri à l'âge de 25 ans, survenu lundi 25 octobre 2021 à Casablanca, la famille Mounib, les amis, voisins et collègues du défunt présentent leurs sincères condoléances à son père Azeddine, sa mère Nadia Bekkali, sa sœur Ilham et à ses frères Amine et Achraf, ainsi qu'à tous les membres de la famille Namiri et Bekkali.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



## Cinq millions de morts du Covid

*Une barre symbolique et des scénarios ouverts*

Le monde s'apprête à passer la barre des 5 millions de morts officiels du Covid, bilan sans doute sous-estimé. Après ce seuil symbolique, des questions persistent sur la suite de la pandémie, dont les réponses dépendront largement de la vaccination. Le nombre réel de morts du Covid dans le monde est vraisemblablement bien supérieur à 5 millions, décompte fondé sur les bilans officiels quotidiens de chaque pays. En prenant en compte la surmortalité liée au Covid, il pourrait être deux à trois fois plus élevé, prévient l'OMS.

Selon une estimation de la revue *The Economist*, le Covid a causé quelque 17 millions de décès. "Ce bilan me paraît plus crédible", dit à l'AFP Arnaud Fontanet, épidémiologiste à l'Institut Pasteur et membre du Conseil scientifique français. Quel qu'il soit, il est inférieur à celui d'autres pandémies: on estime que la grippe dite "espagnole" de 1918-1919 - également causée par un virus alors inédit - a tué de 50 à 100 millions de personnes, et en 40 ans, le sida a provoqué plus de 36 millions de décès. Pour autant, le Covid a fait "beaucoup de morts dans un temps très court", relève Jean-Claude Manuguerra, virologue à l'Institut Pasteur. Et "cela aurait pu être beaucoup plus dramatique sans les mesures prises, d'abord la restriction de la circulation des personnes puis la vaccination", selon Arnaud Fontanet.

En général, l'émergence d'un nouveau virus se déroule en deux phases, explique le Pr Fontanet. D'abord une "phase explosive épidémique": le virus pénètre avec fracas au sein d'une population qui n'avait jamais été en contact avec lui. Ensuite, une phase où il "rentre dans le rang" car une immunité de population s'est constituée: on dit alors qu'il circule de façon endémique. Avec le Covid, "c'est la première fois dans l'histoire des pandémies qu'on fait un tel effort à l'échelle mondiale pour accélérer cette transition" entre les deux phases, selon



Arnaud Fontanet.

Une accélération due à la vaccination: "Elle a permis à la population d'acquiescer une immunité de façon artificielle contre un virus qu'elle ne connaissait pas, et donc de faire en 18 mois ce que normalement on fait en trois à cinq ans, avec beaucoup plus de morts". C'est pourquoi la suite des événements variera selon le niveau de vaccination des pays et l'efficacité des vaccins qu'ils utilisent, prévient l'épidémiologiste: "On est sans doute à quelques mois d'un moment où il y aura un matelas partout. Ce qui est difficile à dire, c'est s'il sera suffisamment épais". "Ce virus va continuer de circuler. Ce qu'on vise aujourd'hui, ce n'est plus son élimination mais une protection contre les formes graves", poursuit Arnaud Fontanet. "L'idée, c'est que le Covid n'amène ni à l'hôpital ni au cimetière", résume Jean-Claude Manuguerra.

Les spécialistes s'attendent à ce que le visage de la pandémie finisse par

changer: schématiquement, les vagues se tasseraient dans les pays industrialisés fortement vaccinés et les flambées épidémiques concerneraient avant tout les non-vaccinés. "Pour les pays industrialisés, je pense qu'on va vers des épidémies saisonnières de Covid, qui seront peut-être un peu plus sévères que les épidémies de grippe les premières années avant de rentrer dans le rang", juge Arnaud Fontanet, en soulignant que l'immunité globale se construit par couches: celle qu'apporte la vaccination s'ajoute à celle qu'apportent les infections naturelles. D'autres pays comme la Chine ou l'Inde ont de fortes capacités de vaccination et pourraient tendre vers le même avenir.

Autre cas de figure: les pays qui avaient choisi une stratégie d'éradication du virus (dite "zéro Covid"), finalement mise en échec par la contagiosité du variant Delta. Ils mènent aujourd'hui une "course à la vaccination", note Arnaud Fontanet.

Résultat: Australie et Nouvelle-Zélande rattrapent leur retard à marche forcée.

Enfin, les scénarios sont plus difficiles à entrevoir pour des régions aux capacités de vaccination incertaines, comme l'Afrique intertropicale. Le "redémarrage très fort" en Europe de l'Est confirme qu'une vaccination insuffisante expose à "des épidémies sévères, avec un retentissement hospitalier", pointe Arnaud Fontanet. Et la remontée actuelle des cas en Europe de l'Ouest, malgré de hauts niveaux de vaccination, incite à la prudence. "Il ne faut pas avoir une perception euro-péo-centrée: dans une pandémie, c'est l'ensemble de la planète qu'il faut considérer. Et pour l'instant, la pandémie ne s'est pas arrêtée", prévient Jean-Claude Manuguerra. La principale crainte est l'émergence de nouveaux variants résistants à la vaccination.

Aujourd'hui hégémonique, Delta a balayé les variants précédents,

dont Alpha, et n'a pas laissé s'installer des émergents comme Mu ou Lambda. Plus encore que l'apparition de variants issus de souches distinctes, les spécialistes anticipent donc une évolution de Delta lui-même, qui pourrait acquiescer des mutations le rendant résistant aux vaccins. "Delta, c'est le virus le plus présent. Statistiquement, c'est donc dans celui-là qu'on risque d'avoir l'apparition d'un variant de variant", explique Jean-Claude Manuguerra.

Les autorités britanniques surveillent ainsi un sous-variant de Delta appelé AY4.2. Pour autant, rien ne dit à ce stade qu'il rende les vaccins moins efficaces. "Il est important de continuer la surveillance génomique" (le repérage génétique des différentes versions du virus, ndr), plaide Jean-Claude Manuguerra. Elle permet de "repérer l'émergence de variants assez tôt et de savoir s'ils sont plus dangereux, plus transmissibles et si l'immunité fonctionne toujours".

## La Chine muscle sa réponse contre un grave rebond épidémique

Une situation "grave et complexe": la capitale chinoise durcit ses restrictions sanitaires, au moment où le pays fait face à un rebond épidémique de Covid-19 à moins de 100 jours des Jeux olympiques d'hiver de Pékin. La cité impériale, qui avait organisé les Jeux d'été en 2008, doit devenir en février prochain la première ville au monde à également accueillir des épreuves des JO d'hiver.

Dans ce contexte, les autorités, qui appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard du moindre cas de Covid-19, ont ressorti les grands moyens pour éradiquer une flambée épidémique pour le moment très limitée, avec moins de 300 cas.

Quatorze provinces sont néanmoins touchées sur la trentaine que

compte le géant asiatique, et le virus a gagné Pékin il y a une dizaine de jours. Si ces chiffres peuvent paraître dérisoires par rapport à ceux enregistrés quotidiennement dans d'autres parties du monde, ils poussent le pouvoir à redoubler de vigilance à l'approche des JO d'hiver, qui débuteront le 4 février.

Pour freiner la contagion, tous les cinémas du district de Xicheng à Pékin devront rester fermés jusqu'au 14 novembre, a indiqué la municipalité. Ce district, qui regroupe des quartiers situés à l'ouest de la place Tiananmen, compte plus d'un million d'habitants. La décision intervient au moment où la Chine a signalé samedi au niveau national 59 nouveaux cas de Covid d'origine locale, soit un nombre record depuis la mi-septembre. Parmi eux, deux cas sup-

plémentaires à Pékin.

Le parc Universal Studios, qui a ouvert fin septembre, a annoncé samedi la présence de cas contact parmi ses visiteurs du week-end dernier. Tout le personnel a été testé négatif et aucune trace du virus n'a été décelée, a assuré le parc, qui a renforcé le dépistage de ses employés et la vaccination. La Chine, où les premiers cas de Covid ont été découverts il y a bientôt deux ans, a depuis largement contrôlé l'épidémie sur son sol.

La vie est revenue à la normale depuis le printemps 2020 et le pays n'a enregistré que deux morts en plus d'un an. Mais des foyers localisés apparaissent toutefois sporadiquement. Le dernier en date concerne une zone à la frontière avec la Mongolie. Un couple

de personnes âgées, qui s'y était rendu en voyage organisé, a contribué à la propagation du virus dans d'autres régions. Sur le plan sanitaire, la situation est "grave et complexe", a admis samedi devant la presse le porte-parole du ministère de la Santé, Mi Feng, soulignant la rapidité de circulation du virus.

La proportion de cas graves est également plus élevée que lors des précédents rebonds épidémiques, a fait remarquer une responsable du ministère de la Santé, Guo Yanhong. D'après elle, 40% des malades ont plus de 60 ans. Par précaution, quelque six millions de Chinois à travers le pays font l'objet d'un confinement.

La grande ville de Lanzhou (nord-ouest) avait créé la surprise mardi en interdisant toute sortie de domicile sauf

raison impérative. Ainsi, et avec des départs à grande échelle, la propagation du virus peut être sous contrôle "sous un mois", a estimé samedi le virologue Zhong Nanshan, l'une des figures de la lutte contre le Covid. Il a toutefois prévenu que le virus ne pourra "pas être éradiqué à court terme".

L'entrée de plusieurs régions est désormais conditionnée à la présentation d'un test négatif, en particulier pour les voyageurs en provenance de zones où des cas ont récemment été signalés. Vendredi, environ la moitié des vols au départ des deux principaux aéroports de Pékin ont été annulés. Et les autorités déconseillent de quitter la capitale sauf nécessité. Elles ont par ailleurs demandé aux Pékinois de reporter les mariages.

# Faute de soins, des millions d'Américains condamnés aux maux de dents

**G**encives boursoufflées, dents cariées, patients en souffrance, enfants qui n'osent pas sourire: c'est le quotidien de Roslyn Kellum, dentiste itinérante qui sillonne les Etats-Unis pour soigner les dizaines de milliers de personnes qui n'ont pas les moyens de payer des soins dentaires. "Ils choisissent entre soigner leurs dents et payer leurs factures, leur plein d'essence, leur nourriture ou leur loyer", explique à l'AFP la directrice de Mission of Mercy, une organisation caritative chrétienne qui offre des soins dentaires et médicaux gratuits aux Américains défavorisés dans plusieurs Etats.

Le vaste plan de dépenses sociales du président Joe Biden, baptisé "Build Back Better" ("Reconstruire en mieux"), incluait à l'origine le remboursement des soins dentaires pour les bénéficiaires du programme public de santé Medicare, destiné aux seniors et aux handicapés. Mais, face à la résistance de l'opposition républicaine et de certains élus au sein même de son parti démocrate, la proposition a été écartée du plan, dont le montant a été ramené à 1.750 milliards de dollars. La puissante Association des dentistes américains (ADA) était aussi opposée à l'extension du remboursement, estimant que la mesure ne devait bénéficier qu'aux plus pauvres.

Les soins dentaires ne font pas partie de la couverture santé générale aux Etats-Unis, et avaient été exclus du Medicare à la création de ce programme public en 1965. "Garder des dents dans votre bouche alors que vous vieillissez ne devrait pas être un luxe dans ce pays", a récemment dénoncé le sénateur progressiste indépendant Bernie Sanders. C'est pourtant le cas de nombreux Américains.

Maria Hernandez, aide-soignante à domicile de 53 ans à Wash-



ington, n'a pas d'assurance dentaire et ne peut pas payer elle-même les soins. Elle s'est fait soigner dans une clinique gérée par l'organisation Bread for the City, qui fournit de la nourriture et des soins aux communautés défavorisées de la capitale américaine.

Selon Maria Hernandez, une de ses amies, également sans couverture dentaire mais qui ne connaissait pas l'association, souffrait tellement à cause d'une de ses dents qu'elle a tenté de se l'arracher toute seule. "La situation est vraiment mauvaise, beaucoup de gens qui vivent dans le sud (de Washington) ne peuvent pas payer des soins qui sont très, très chers", dit

à l'AFP cette femme imposante aux cheveux gris en parlant des quartiers pauvres de la ville. "Nous avons de petits salaires, nous ne pouvons pas payer", répète-t-elle. Selon une étude récente de la fondation Kaiser Family, 24 millions d'Américains, soit près de la moitié des bénéficiaires de Medicare, n'ont pas de couverture dentaire.

Les assurances privées peuvent être très coûteuses et les frais dentaires sont excessivement chers si les patients paient eux-mêmes: plusieurs centaines de dollars pour un contrôle de routine, et jusqu'à plusieurs milliers pour un plombage. Près de la moitié

des patients Medicare ne sont pas allés chez le dentiste en 2020, souligne la fondation Kaiser. Ce taux est encore plus élevé parmi les minorités: il s'élève à 68% pour les Afro-Américains et 61% pour les hispaniques. Un autre exemple des inégalités raciales dans le système de santé américain, mises en évidence par la pandémie de Covid-19.

L'autre programme public de santé pour les personnes à faibles revenus, Medicaid, offre une couverture fragmentée. De nombreux Etats n'intègrent pas les soins dentaires et seulement 43% des dentistes font partie du programme. Au-delà de la dou-

leur physique et des risques de complications sur l'état de santé général, avoir une mauvaise dentition a des effets psychologiques.

Les enfants n'osent pas sourire ou s'exprimer en classe, les adultes ne trouvent pas de travail, notamment dans le secteur des services. "Quand les gens se font mettre des prothèses, voir leur fierté de pouvoir sourire, c'est déchirant", affirme Randi Abramson, responsable médicale pour Bread for the City. "Ils sont stupéfaits, ils ont plus confiance en eux, ils peuvent de nouveau sourire. Et ça fait une différence énorme dans la vie de quelqu'un", ajoute-t-elle.

## Une collision entre deux trains fait plusieurs blessés en Angleterre



**P**lusieurs personnes ont été blessées dimanche soir après que deux trains sont entrés en collision dans le sud de l'Angleterre, selon des sources concordantes. Selon la presse locale, une douzaine de blessés légers sont à déplorer lors de l'accident, survenu peu avant 19H00 (locales et GMT). Sur Twitter, la police des transports a indiqué que plusieurs blessés étaient signalés, "mais heureusement personne n'est mort".

"Nous sommes actuellement sur les lieux d'un accident impliquant deux trains entre Andover et Salisbury", a tweeté la police locale, ajoutant que les services de secours ont été dépêchés sur place. Selon

un porte-parole du réseau ferré britannique, la dernière voiture d'un premier train a déraillé après avoir heurté un objet en sortant d'un tunnel près de la gare de Salisbury, à environ 140 kilomètres de Londres, avant d'être heurté à l'arrière par un deuxième train, le déraillement ayant mis hors service le système de signalisation.

"Des blessés ont été signalés et les services d'urgence sont sur place aux côtés des équipes d'intervention du réseau ferré", a-t-on ajouté de même source. "Tout est devenu noir" puis "il y a eu des flashes rouges et tout", a raconté à la BBC une passagère, Angela Mattingly. "D'un coup on a été pas mal bousculés, des objets ont volé et je

crois que quelques personnes ont été projetés vers l'avant et se sont cognés la tête. Pendant quelques secondes, vous ne comprenez pas ce qui se passe", a-t-elle expliqué. "Les gens ont commencé à paniquer mais personne n'a été gravement blessé".

Le ministre de Transports, Grant Shapps, a annoncé l'ouverture d'une enquête. "Nous avons besoin de comprendre comment cela a pu se produire pour l'empêcher à l'avenir", a-t-il souligné. Une cinquantaine de pompiers ont été mobilisés sur place, ont indiqué ces derniers sur Twitter. Selon la police des Transports, un centre a été ouvert pour accueillir les victimes.



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Bonnes occasi ons.
- II. Authentiques. - Publie.
- III. On le sent bien là où il est passé. - Planche de sommier. - Pour un trajet minimum.
- IV. Comme le climat français. - Avis favorable du médecin.
- V. Vous met sur le sable. - Se débarrasser des noeuds.
- VI. Maïgrichonnes. - Lieu de duel.
- VII. Neptunium. - Bon pour les puces.
- VIII. Bon pour la casse. - Prend de court sur le court.
- IX. Impudent. - A-t-il sa chance à l'Opéra ?
- X. Comme d'habitude.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Acclamer.
- 2. A des choses à réclamer. - Cavalier d'Afrique du Nord.
- 3. Elles peuvent être académiques. - Petite cruche.
- 4. Dans le coin. - On lui reproche quelque chose.
- 5. Exilé. - Met dans le droit chemin.
- 6. Des ouvriers l'ont renversé. - Femme de salon (Mme de).
- 7. Louange à Dieu.
- 8. Place de cruci.com. - Risque de se faire étendre.
- 9. Trop parfait pour exister. - Retrouve les boulevards de Paris.
- 10. Un tube le fait vasciller. - Compte-goutte.
- 11. Couper le chef. - Il est bien chargé ce petit.
- 12. Avec de la rigueur.

### Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
	6		1		4	8			4		9	1		8		6	
9		8	2	7				1								4	
				5				9	4								
6	2				9					7							
	7			6				3									
4			8					6	1								
1	9			8													
	5			3	6	1		8									
		6	5		1		2										
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
1	3	9	6					2		7		3			9		
			7			1	8				2	8			4		
								9								8	
			4	6			3			7				5	1	8	
5				7				1				6	9				
	6			5	8						5	6	1			2	
	5									3							
2		4			6						1			6	5		
9					3	7	4	6					4			1	

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	O	C	E	A	N	O	L	O	G	U	E	S
II	R	H	U	M		R	A	C	O	R	N	I
III	D	E	C	E	L	A	N	T		S	A	N
IV	O	R	L		I	N	G	E	N	U		I
V	N	E	I	G	E		U	T	I	L	E	S
VI	N		D	A	U	B	E		V	E	N	T
VII	A	D	E	R		A	T	R	E		C	R
VIII	N	E		D	E	N	T	E	L	U	R	E
IX	C	A	S	E	R	N	E		E	N	E	E
X	E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	E	S

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
7	6	5	3	4	2	8	9	1	9	6	7	3	1	8	4	5	2
1	9	3	7	8	6	4	5	2	1	4	3	5	6	2	9	8	7
8	4	2	1	5	9	3	6	7	5	2	8	7	4	9	1	3	6
2	5	4	9	3	8	7	1	6	7	1	2	4	5	3	6	9	8
9	3	1	5	6	7	2	4	8	8	9	4	2	7	6	5	1	3
6	8	7	2	1	4	5	3	9	3	5	6	8	9	1	2	7	4
3	1	6	8	2	5	9	7	4	6	7	9	1	8	4	3	2	5
4	2	9	6	7	3	1	8	5	4	3	5	9	2	7	8	6	1
5	7	8	4	9	1	6	2	3	2	8	1	6	3	5	7	4	9
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
8	7	3	9	4	2	6	1	5	2	5	8	6	3	1	9	7	4
9	6	5	7	8	1	2	3	4	7	3	4	2	9	5	1	8	6
1	4	2	6	5	3	8	7	9	6	9	1	7	8	4	2	5	3
4	2	7	8	3	9	1	5	6	5	2	7	1	6	3	4	9	8
5	8	1	2	6	4	3	9	7	4	1	9	8	5	7	6	3	2
6	3	9	1	7	5	4	2	8	3	8	6	9	4	2	5	1	7
7	1	6	3	9	8	5	4	2	8	4	2	5	7	9	3	6	1
3	5	8	4	2	7	9	6	1	9	7	3	4	1	6	8	2	5
2	9	4	5	1	6	7	8	3	1	6	5	3	2	8	7	4	9

# Economie

La Bourse de Casablanca dans le vert en octobre

La Bourse de Casablanca a clôturé le mois d'octobre en hausse, boostée par les performances de la majorité de ses secteurs, notamment celles des "ingénieries et biens d'équipement industriels", de la "sylviculture et papier" et des "assurances".

Le Masi, indice global composé de toutes les valeurs de type action, a avancé de 2,80% à 13.555,45 points et le Morocco Stock Index 20 (MSI20) de 2,17% à 1.104,79 points. Ces deux indices ont ainsi porté leurs performances annuelles (YTD) à respectivement +20,09% et +19,47%, rapporte la MAP. Le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, a gagné, pour sa part, 2,48% à 10.988,68 points (+19,57% en YTD), alors que l'indice de référence environnement, social et gouvernance "Casablanca ESG 10" a progressé de 2,79% à 1.018,19 points (+18,13% en YTD). Au titre de ce mois, la place casablancaise a vu 20 indices sectoriels finir sur une note positive, contre seulement 4 en retrait.

L'indice des "ingénieries et biens d'équipement industriels" a réalisé la meilleure performance sectorielle du mois (+87,69%), boosté par Stroc Industrie (+152,37%) et Delattre Levivier Maroc (+8,5%). Le secteur de la "sylviculture et papier" a affiché la seconde meilleure hausse de cette période (+18,51%), suivi de celui des "assurances" (+11,47%) et de celui des "distributeurs" (+9,51%).

Parmi les hausses également figurent les secteurs "pétrole et gaz" (+8,23%), "électricité" (+7%), "banques" (+1,62%) et "télécommunications" (+0,99%). Du côté des perdants, le secteur "sociétés de portefeuilles et holdings" a reculé de 5%, soit la plus forte baisse sectorielle, suivi de celui de la "participation et promotion immobilières" avec -4,23%, de celui "agroalimentaire/production" (-1,12%), et de celui du "transport" (-0,84%).

Le volume global des échanges a atteint, quant à lui, plus de 3,66 MMDH. Par valeurs, Bank of Africa a été l'instrument le plus actif du mois avec 459,59 millions de dirhams (MDH), suivi de Itissalat Al-Maghrib avec 439,77 MDH et Attijariwafa Bank avec 372,1 MDH.

S'agissant de la capitalisation boursière, elle s'est chiffrée, au terme du mois d'octobre, à 697,51 milliards de dirhams (MMDH).

Les plus fortes hausses ont été réalisées par Stroc Industrie (+152,37%), Maghreb Oxygène (+62,98%) et Involys (+37,78%).

En revanche, les plus lourdes baisses ont été accusées par S.M Monétique (-7,33%), Promopharm S.A (-6,53%) et Delta Holding (-5,09%).

## La région MENA fait peu de cas du capital humain



«**L**a richesse de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) a progressé au cours des deux dernières décennies», indique un nouveau rapport de la Banque mondiale sur l'évolution de la richesse de 146 pays du monde entre 1995 et 2018.

Selon cette étude, qui prend en compte le capital naturel renouvelable (forêts, terres cultivées et ressources océaniques par exemple), le capital naturel non renouvelable (comme les minéraux et les combustibles fossiles), le capital humain (revenus d'une personne durant toute sa vie), le capital produit (bâtiments, infrastructures,

etc.) et les actifs étrangers nets, l'augmentation de la richesse dans la région MENA s'est faite dans une moindre mesure que le PIB régional sur la même période.

Dans son rapport, qui comptabilise pour la première fois le capital naturel «bleu», à savoir les mangroves et les ressources halieutiques marines, l'institution de Bretton Woods relève également que «le capital humain représente la part la plus faible de la richesse totale par rapport aux autres régions, avec un déséquilibre significatif entre les sexes».

Sachant que le capital naturel non renouvelable constitue une grande partie de la richesse de la région, les auteurs dudit rapport estiment que cela pose des difficultés aux pays dépendants des ressources fossiles en raison de la volatilité des prix.

Selon toujours le rapport, il apparaît que «des pays tributaires des revenus tirés des combustibles fossiles se heurtent à des défis singuliers face aux efforts mondiaux visant à engager un développement sobre en carbone».

Par ailleurs, bien que les terres cultivées demeurent le principal actif naturel renouvelable de la région, l'étude révèle que «leur part dans la richesse par habitant a diminué au cours des deux dernières décennies», note la Banque mondiale estimant que la région devra

préserver et restaurer ses actifs naturels renouvelables pour favoriser une plus grande diversification de sa richesse.

A l'échelle mondiale, le rapport constate que l'augmentation de la richesse s'est faite au détriment de la prospérité future, tandis que les inégalités se sont creusées.

Si la richesse mondiale a considérablement progressé entre 1995 et 2018, et les pays à revenu intermédiaire rattrapent les pays à revenu élevé, force est de constater que cette plus grande prospérité s'est accompagnée d'une gestion non durable de certains actifs naturels, a souligné le rapport.

Conséquence d'une déforestation importante, «les pays à revenu faible et intermédiaire ont vu leur richesse par habitant issue des forêts diminuer de 8% entre 1995 et 2018», a fait savoir l'institution internationale.

De plus, sur la même période, «la valeur des réserves halieutiques s'est effondrée de 83% en raison d'une mauvaise gestion et de la surpêche», a poursuivi la Banque mondiale ajoutant que les effets prévus du changement climatique pourraient exacerber ces tendances.

En ce qui concerne les inégalités qui se sont creusées au cours de la période étudiée, le rapport note que la part des pays à faible

revenu dans la richesse mondiale a très peu évolué entre 1995 et 2018 et demeure inférieure à 1%, alors qu'ils représentent environ 8% de la population mondiale. Et de constater que plus d'un tiers d'entre eux ont vu leur richesse par habitant diminuer.

La Banque mondiale observe également que «les pays dont la richesse est en baisse ont également tendance à dégrader leur socle d'actifs naturels renouvelables». Alors que, pour les pays à faible revenu, «il est primordial que le capital naturel renouvelable qui représente 23% de leur richesse soit correctement géré», fait-elle remarquer.

Pour Mari Pangestu, directrice générale de la Banque mondiale pour les politiques de développement et les partenariats, «une compréhension plus poussée et plus nuancée de la durabilité des richesses est indispensable pour bâtir un avenir vert, résilient et inclusif».

Dans une déclaration en lien avec le rapport, elle a estimé qu'«il est essentiel d'accorder la même importance au capital naturel renouvelable et au capital humain qu'aux sources plus traditionnelles de croissance économique, afin que les décideurs politiques prennent des mesures pour assurer une prospérité à long terme».

Alain Bouithy



La richesse mondiale s'améliore au détriment de la prospérité future, selon la Banque mondiale



## Triple consécration pour "Société Générale Maroc" lors des African Banking Awards

Le Groupe Société Générale Maroc a été triplement primé par le support de référence internationale "EMEA Finance Magazine", lors de l'édition 2021 des African Banking Awards. Il s'agit du prix "Meilleure banque étrangère" pour Société Générale Maroc, du prix "Meilleur gestionnaire d'actifs" pour Sogécapital Gestion et du prix "Meilleur courtier" pour Sogécapital Bourse, fait

savoir le groupe dans un communiqué.

"Cette triple consécration illustre l'élan d'un collectif fort au service de la clientèle de Société Générale Maroc et réaffirme son positionnement de banque engagée et investie dans l'économie marocaine", souligne la même source.

Cité par le communiqué, le directeur Banque d'investissement-Société

Générale Maroc, Larbi Mouline, a affirmé : "Nous sommes honorés et fiers de remporter ces trois prix qui viennent une fois encore confirmer l'excellence opérationnelle de nos filiales dans les métiers de gestion d'actifs et d'intermédiation boursière, ainsi que la position de leader qu'occupe Société Générale parmi les banques internationales présentes au Maroc".

# Le chiffre d'affaires de Sonasid en progression de 40,7% en 2021

Une évolution attribuable à la forte appréciation des prix de ventes, la reprise de l'activité des secteurs débouchés et l'amélioration du spread Ferraille / rond à béton

Le groupe Sonasid devrait réaliser au titre de l'exercice 2021, des revenus de l'ordre de 4,4 milliards de dirhams (MMDH), en progression de 40,7%, selon les prévisions de CDG Capital Insight.

Cette évolution est attribuable à la forte appréciation des prix de ventes, la reprise de l'activité des secteurs débouchés et l'amélioration du spread Ferraille / rond à béton, explique CDG Capital Insight dans une note d'analyse sur les perspectives du secteur sidérurgie et du groupe Sonasid.

"Les prix et les marges des sidérurgistes à l'échelle internationale ont fortement augmenté au cours des derniers mois, suite à une reprise économique chez les principaux pays consommateurs d'acier dont notamment la Chine, et à des niveaux de stocks d'approvisionnement réduits en raison des arrêts des usines lors de l'apparition de la Covid-19", fait remarquer la note.

Néanmoins, la crise de liquidité

que traverse le secteur immobilier en Chine, pourrait freiner ce rallye des prix, estime CDG Capital Insight, rapporte la MAP.

La note d'analyse fait état, aussi, de la reprise de l'économie nationale, alimentée par les politiques gouvernementales en matière de projets d'infrastructure publique, notant que "suite à l'assouplissement progressif des restrictions de Covid-19, les chantiers immobiliers ont également repris leurs activités de construction".

En ce qui concerne le spread Ferraille / rond à béton, CDG Capital Insight précise que grâce à la forte augmentation des prix des aciers longs, les marges des sidérurgistes devraient s'améliorer cette année, en dépit d'une appréciation des coûts, principalement celui de la ferraille.

La ferraille représente le principal coût de production d'acier, soit en moyenne 70% des coûts relatant à l'aciérie, relève la même source, ajoutant que "la bonne nouvelle de 2021 devrait venir également des coûts qui ont certes augmenté mais pas autant que les prix de ventes".

"Nous pensons que, grâce à la



forte augmentation des prix des aciers longs, les marges des sidérurgistes devraient s'améliorer cette année, en dépit d'une appréciation des coûts principalement celui de la ferraille", souligne la même source.

Pareillement aux prix de ventes du rond à béton, les prix de la ferraille ont eux aussi connu une forte appréciation durant l'année 2021. Ainsi, les prix de la ferraille se sont appréciés de 71,3% à mi-octobre 2021 à 414,9 Eur/T par rapport au

cours moyen de l'année 2020 de 242,0 Eur/T retrouvant un niveau largement au-dessus de la moyenne de 2019, soit 267,9 Eur/T.

Ainsi, l'EBITDA 2021 devrait ressortir à 283,6 millions de dirhams (MDH), soit une marge EBITDA de 6,4% en hausse de 2,1 points. Le résultat net par groupe devrait passer au vert, et afficher un bénéfice de 120,1 MDH en 2021, soit une marge nette de 2,7%.

Sur une base de 3,9 millions de

titres, notre valorisation par DCF (Discounted Cash Flow) s'établit à un prix cible de 564,1 DH/action, tandis que le prix de clôture au 26/10/2021 est de 612,8 DH, précise la note, ajoutant que la surcote observée du titre ressort actuellement à 7,9% de sa juste valeur DCF. "En se basant sur l'échelle de recommandation de CDG Capital Insight, nous recommandons à nos investisseurs d'alléger+ le titre Sonasid", souligne la note d'analyse.

# 102.467 certificats négatifs délivrés à fin septembre

L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) a délivré un total de 102.467 certificats négatifs (CN) à fin septembre 2021, soit une hausse de 34% par rapport à la même période de 2020.

Près de 93% de ces certificats concernent des intentions de création de personnes morales avec 95.409 dénominations commerciales, précise l'Office dans un récent bulletin sur la propriété industrielle et commerciale au Maroc.

La répartition régionale montre que la région de Casablanca-Settat arrive en tête du classement par rapport aux intentions de création d'entreprises, avec 34% des CN délivrés, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec 15% et des régions marakech-Safi et Tanger-Tétouan-Al

Hocima avec 11% de certificats délivrés chacune, rapporte la MAP.

En outre, l'immatriculation au registre du commerce a affiché une dynamique positive avec 72.373 entreprises immatriculées à fin août 2021, soit un taux d'évolution de 53% par rapport à la même période de 2020, relève l'Office, ajoutant que la création d'entreprises personne morale a enregistré une augmentation de 69%, accompagné d'une croissance de 24% de la création d'entreprises personne physique.

La répartition par forme juridique des sociétés (personnes morales) immatriculées au registre du commerce durant les huit premiers mois de 2021 montre la prédominance des SARLAU (Société à responsabilité limitée à associé unique)

(54,4%) et des SARL (Société à responsabilité limitée) (45,2%), fait savoir l'Office, notant que la SA (Société anonyme) ne représente que 0,3% du nombre total des sociétés créées.

Par ailleurs, le Bulletin fait ressortir qu'au cours des neuf premiers mois de cette année, l'Office a reçu 12.920 nouvelles demandes de marques, dont 8.464 demandes d'origine marocaine (+30%) et 1.235 demandes étrangères.

En outre, 3.221 nouvelles demandes internationales désignant le Maroc ont été reçues à travers le système de Madrid durant la période janvier-septembre 2021, soit une évolution de 5% par rapport à cette même période de 2020.

Concernant les brevets d'invention, l'OMPIC a reçu, à fin septembre 2021,

2.113 demandes, dont 160 demandes d'origine marocaine et 1.953 demandes étrangères.

Les dépôts d'origine étrangère et d'origine marocaine ont enregistré respectivement une augmentation de 9% et 2% par rapport à la même période de 2020, relève l'Office, notant que 506 brevets d'invention ont été délivrés durant cette période.

Les dessins et modèles industriels (DMI) ont connu, de leur côté, une évolution de 19% par rapport à la même période de 2020, avec 3.386 dessins ou modèles déposés, dont 2.590 DMI marocains (en hausse de 19% pour rapport à 2020) et 150 DMI étrangers déposés directement au Maroc auprès de l'OMPIC (par voie nationale), soit une augmentation de 111% par rapport à 2020.

# Art & culture

## L'art écologique

### Sensibiliser au réchauffement climatique de manière ludique

Face aux méga-feux qui ravageaient cet été faune et flore à plusieurs endroits du globe, Greenpeace ne pouvait rester les bras croisés. L'organisation non gouvernementale internationale de protection de l'environnement a été à l'origine d'une campagne de sensibilisation percutante. Un photomontage d'une forêt dévorée par les flammes, dont la fumée qui s'élève dans le ciel prend la forme d'un animal. Une manière de sensibiliser et dire que lorsqu'un feu est déclenché, ce sont des milliers d'animaux qui partent en fumée, mais aussi de mettre en avant l'importance de l'expression artistique et notamment de l'art écologique dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Si les feux de forêts ne vampirisent plus autant l'actualité que cet été, la COP 26 a pris le relais. Mais les discours et les promesses main sur le cœur des grands dirigeants de ce monde à l'agonie, réunis jusqu'au 12 novembre à Glasgow au Royaume-Uni, ne trouvent aucun prolongement dans les faits. Et l'art écologique dans tout cela ? Peut-il se substituer au

grand discours ? L'éveil des consciences par l'art est-il possible ou n'est-ce qu'utopie ? En tout cas, l'art s'est de tout temps présenté comme le reflet d'une époque, des enjeux qui la définissent et de la sensibilité des hommes qui la vivent.

L'engagement de certaines d'artistes contemporains dans la création de nouvelles formes d'expression, prolongement de leurs prises de conscience quant à l'urgence environnementale, témoigne de l'intérêt de l'art écologique au moment d'activer la prise de conscience des populations dans la lutte contre le réchauffement climatique, en opposition à l'inertie des grandes puissances mondiales. Un remake de David contre Goliath des temps modernes. Un combat perdu d'avance pour beaucoup, mais un combat qui mérite d'être mené.

L'art écologique, courant artistique et moyen de sensibilisation apparu dans les années 60 aux Etats-Unis, s'est ainsi donné pour mission la protection et la conservation de la nature. A l'époque, il est identifié comme «contre-culture», un mouvement culturel contestataire. Mais aujourd'hui, il

est plus que jamais dans l'air du temps, impulsé par l'émergence de l'art in situ qui a fait sortir par le passé les artistes des ateliers pour les rues, parcs et autres lieux de vie. Intimement convaincus que la culture est un moteur de changement de comportements, plusieurs artistes, plus ou moins connus, ont donc créé des œuvres témoignant de la fragilité de l'environnement.

On peut citer pêle-mêle, "Tierra del Fuego", l'exposition d'Angelika Markul. La peintre franco-polonaise sensibilise à la disparition des glaciers et avec elle, celle des traditions oubliées des Yagans, pêcheurs nomades de Tierra del Fuego, en Patagonie. Dans "Igloo tropical", l'artiste Alexis Tricoire met en lumière les dangers de la fonte des glaces. Désigné comme chef de file du design végétal depuis une douzaine d'années, le scénographe réunit dans son œuvre deux univers aux climats différents à travers un igloo surmonté d'une végétation luxuriante. Un contraste saisissant destiné à braquer les projecteurs sur le dégel au pôle Nord et l'impact de ce changement climatique sur les Inuits.

Enfin, on ne pouvait conclure sans

citer l'énigmatique Banksy. "I don't believe in global warming" est une œuvre à l'image de son auteur. Maniant dérision et ironie avec une aisance déconcertante. Elle confirme le militantisme écologique du plus célèbre des Street Artists anonymes. Car gravé en lettres capitales rouges : « I don't believe in global warming », sur un mur du Regent's Canal à Londres en 2008, ne peut être un acte neutre ou vide de sens. L'œuvre à moitié submergée par l'eau, constituait une réponse de Banksy au sommet des Nations unies sur le climat à Copenhague. Sommet lors duquel des pays comme les Etats-Unis, la Chine et le Brésil ont refusé de s'engager à prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'historien de l'art, Paul Ardenne, disait : "Ne demandons pas aux artistes de corriger ce qui constitue l'équivalent d'un attentat majeur contre le biotope terrestre qui nous abrite et nous permet de respirer encore, avant l'asphyxie". Mais on peut leur demander d'au moins y participer à leur manière.

Chady Chaabi



## Le Festival des arts de Babylone se réveille après 20 ans de sommeil forcé



Des danseurs de "dabkeh", des expositions de photos et de peinture. Organisé pour la première fois depuis 20 ans, le Festival de Babylone a attiré des milliers d'Irakiens avides d'arts et de musique dans un pays meurtri par des années de violence. "C'est un grand bonheur. Nous n'avions pas vu un tel festival depuis des années", jubile Shaïma, 45 ans, venue avec ses deux filles.

Et pour cause: la dernière édition du Festival international de Babylone remonte à 2002, juste avant l'invasion américaine et la chute du dictateur Saddam Hussein un an plus tard. Par la suite, les conflits entre insurgés irakiens et forces américaines, puis les luttes interconfessionnelles et l'occupation d'un tiers de l'Irak par les jihadistes du groupe Etat islamique (EI) entre 2014 et 2017 ont ensanglanté le pays et fait des dizaines de milliers de morts.

Maintenant que l'Irak a retrouvé un peu de stabilité --malgré les at-

taques récurrentes de cellules de l'EI et les tensions politiques-- les Irakiens regardent vers l'avenir et le festival de Babylone en est l'un des symboles avec ses artistes venus d'Irak, de Jordanie, de Serbie ou de Russie. L'édition 2021 aura duré cinq jours, jusqu'à lundi, et attiré plusieurs milliers de curieux. "C'est un sacré changement par rapport aux terribles épreuves que nous avons traversées", se réjouit Shaïma.

Le site de Babylone, au patrimoine mondial de l'Unesco depuis deux ans, est majestueux. Créé en 1987, ce rendez-vous des arts a été notamment organisé dans le théâtre de Babylone, qui aurait été construit par Alexandre le Grand, et situé à un peu plus de 100 km au sud de Bagdad. Comme l'histoire, ancienne et récente, n'est jamais bien loin en Irak, l'un des palais que Saddam Hussein s'était fait construire subsiste encore aujourd'hui à quelques centaines de mètres des ruines de Babylone.

"Je suis venu ici en tant que danseur dans les années 1990 et je suis de retour aujourd'hui en tant que régisseur", témoigne Mohammed Fathy, patron de l'ensemble égyptien Al-Ahram (Les pyramides, en arabe), alors qu'en arrière-plan, son groupe joue des mélodies de Haute-Egypte. A l'ombre d'une réplique de la mythique porte d'Ishtar --dont l'originale avait été construite sous Nabuchodonosor II vers 575 av. J.-C.-- le photographe irakien Haider al-Masalmawi décortique pour les visiteurs les dizaines de clichés qu'il a pris en Irak et dans le monde entier.

Le Festival de Babylone, dit-il, "va relancer l'art, la culture et même l'économie irakienne. C'est une vitrine pour la culture et l'art irakiens". Mais, preuve que la culture est souvent la grande délaissée dans le budget de l'Etat irakien, le festival est uniquement financé par des fonds privés, comme l'explique son directeur exécutif, Mohammed al-Rubaye.

# “Cântico Negro” s'adjuge le grand prix du 14<sup>ème</sup> FITUT



La pièce théâtrale "Cântico Negro" a remporté, samedi dans la soirée, le grand prix de la 14<sup>ème</sup> édition du Festival international du théâtre universitaire de Tanger (FITUT).

La pièce théâtrale "Cântico Negro", de la troupe de l'université de Beira Interior (Portugal) a remporté, à l'unanimité des membres du jury, le grand prix de cette édition du FITUT, placée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Par ailleurs, la pièce de théâtre "Salib Sifer" (moins zéro), de la troupe de la Faculté de commerce de l'Université Ain Shams au Caire (Egypte), a décroché quatre prix lors de cette édition du festival.

Il s'agit du prix de la meilleure interprétation féminine, remporté

par Laila Khalf Abdelaal, le prix de la meilleure interprétation masculine, remis à Khalid Islam, le prix de l'écriture théâtre et le prix des droits de l'Homme.

Les prix de la synergie de groupe et de la scénographie dans la catégorie costumes ont été remportés par la pièce de théâtre "Pfliper Forever" de la troupe "VU Physical theater" de l'Université de Vilnius (Lituanie), tandis que le prix de la réalisation a été décerné à la pièce "Cântico Negro", qui a raflé le grand prix de cette édition.

S'agissant des pièces de théâtre filmées, qui étaient en lice pour la compétition officielle du festival à distance, la pièce "The Last Flowers" de la troupe de l'Académie théâtrale de Rome Sofia Amendolea (Italie) a remporté le prix de l'expé-

rimentation théâtrale, tandis que la pièce "A madman's diary", de la troupe de l'Académie de théâtre de Shanghai (Chine) a décroché le prix du jury. Cette édition du FITUT a connu la participation de troupes théâtrales venues de plusieurs pays, dont la Jordanie, la Palestine, le Koweït, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, l'Italie, le Portugal, la Chine, la Belgique, la Lituanie et le Maroc, et a été marquée par un vibrant hommage rendu aux artistes marocains, Haouchine Moustapha et Safia Ziani.

Au programme de cette édition figuraient également une table ronde sous le thème "La place des arts dans le système du Bachelor", des visites et activités culturelles, en plus de la présentation des pièces théâtrales participantes.

## Bouillon de culture

### Court métrage

Le coup d'envoi de la première édition du Festival du court métrage de Marrakech (MSFF) a été donné, vendredi soir dans la cité ocre, en présence de grandes figures du cinéma national et d'une constellation d'artistes marocains.

Ayant pour mission de créer un pont entre Marrakech et le monde du court métrage et de mettre en valeur les talents locaux, tout en partageant le travail de cinéastes étrangers, le Festival du court métrage de Marrakech est le premier festival organisé par des fondatrices femmes, à savoir : Ramia Beladel et Thaïs Martin, deux artistes installées dans la cité ocre, avec à leur actif des années d'expérience de curation d'événements culturels.

"Pour sa première édition, qui se tient en plein air à Marrakech, une édition qui sort du ventre morbide de la pandémie, nous avons axé la compétition sur nos talents marocains", a souligné Mme Beladel dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP.

Cette édition, qui met l'Egypte à l'honneur, offre aux cinéphiles une sélection diversifiée de 42 courts métrages de réalisateurs émergents et établis, a-t-elle relevé, ajoutant que le programme du Festival prévoit des lieux de projection privés extraordinaires, notamment à Jnane Tamsna et les sites du patrimoine dans l'ancien quartier de Laksour.

### Poésie

Le coup d'envoi de la troisième édition du Festival de la poésie marocaine, un événement éclectique et riche en couleurs a été donné, vendredi soir à l'espace emblématique d'Arsat Moulay Abdessalam à Marrakech.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ce rendez-vous culturel de trois jours est organisé par Dar Achiaâr à Marrakech (Maison de la poésie), en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Cercle de la culture à Sharjah (Emirats arabes unis).

Cet événement à vocation culturelle et artistique se propose de consacrer son identité à travers la célébration, comme il se doit, de la diversité culturelle marocaine, et la diversification des activités programmées, tout en veillant à consolider ce lien très étroit et cette capillarité entre la poésie et les arts, ainsi que l'ouverture sur les générations, les sensibilités et les expériences qui puisent et s'inspirent de la richesse et de la diversité de la poésie marocaine.

Intervenant à cette occasion, le secrétaire général du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication -Département de la culture, Abdelillah Affifi, a fait savoir que l'organisation de cette manifestation riche et diversifiée, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, n'est autre que l'illustration éclatante de l'intérêt tout particulier et la place de choix que le Souverain ne cesse d'accorder à la culture et à l'art au Maroc.

## "Tanja Fraja"

# Des spectacles culturels en plein air au cœur de la médina de Tanger

Plusieurs activités culturelles ont été organisées, samedi et dimanche, dans le cadre de la première édition de l'événement "Tanja Fraja", visant à accompagner le programme de réhabilitation et de valorisation de la médina de Tanger.

Plusieurs spectacles culturels et artistiques ont ainsi été organisés, en plein air, dans les espaces historiques de la médina de Tanger, à l'initiative d'associations et de coopératives artistiques locales, avec l'appui de la Wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, et en coordination avec la direction régionale de la culture.

Les habitants et les visiteurs des quartiers historiques de la ville du Détroit ont assisté, les 30 et 31 octobre, de 17h00 à 19h00, à des spectacles de contes, des performances musicales et théâtrales, ainsi

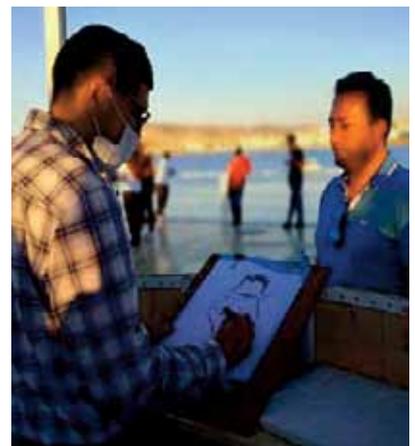
que des ateliers d'art plastique (caricature, calligraphie, expositions et peinture).

L'événement culturel "Tanja Fraja" se poursuivra avec l'organisation d'activités culturelles le dernier week-end de chaque mois dans la ville du Détroit, l'occasion de célébrer l'art et la créativité, de contribuer à la promotion de l'animation artistique et culturelle de la ville, et d'intégrer les traditions d'animation artistique au cœur de la médina de Tanger.

Les visiteurs de la médina ont ainsi pu découvrir, samedi, le spectacle "Al Barzak" animé par le conteur Ahmed Said Al Banagui à la place Tabor dans la Kasbah, la performance des Acrobates de Tanger, sous la direction de Sanae Kamouni, à la place Mechouar de la Kasbah, une rencontre avec le caricaturiste Abdelghani Dahdouh à la place Borj Salam

(Continental), et un spectacle de musique Gnawa de Tanger, sous la direction de Maâlem Abdellah el Gourd, à la place de Petit Socco.

Quant à la deuxième journée (dimanche), elle a été marquée par un spectacle des jeux de cirque, à la place Bab Laâssa à la Kasbah, avec la coopérative Moumkine, sous la direction d'Ayoub Lahlouh, des ateliers de peinture à la place de l'ancienne Douane, qui ont été encadrés par l'Association Tanger des arts plastiques, sous la direction d'Ahmed Essegghir, une performance de musique ghwani "Troubadour", sous la direction de Hamid Dolari, à la place Dar Dbagh, et un Karoké en costume manga de Dragon Tanger, sous la direction de Salim Gharroudi, à la place 9 Avril au Grand Socco.



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
REGION BENI MELLAL  
KHENIFRA  
PROVINCE D'AZILAL  
PACHALIK D'AZILAL  
COMMUNE D'AZILAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT

N° :07/2021 /C.AZ  
Le 24 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Entretien et réparation courant de réseau et installation d'électricité

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de chef de la division technique de la commune d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 20.000,00dhs (Vingt mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 590148dhs (Cinquante quatre mille dix mille cent quarante huit dirhams00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n°02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis ;
- Soit les remettre directement au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et documents technique devront

être déposés au plus tard le 23 Novembre 2021 à 16 h30mn au service d'éclairage public de la commune d'Azilal.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 9397/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
AREF MARRAKCH - SAFI

DIRECTION Provinciale  
D'EL KELAA DES SRAGHNA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX N°  
06/FDR/2021

Le 25/11/2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour les Travaux de construction du lycée collégial Sidi El Hattab à la commune Sidi El Hattab, province El Kelaa des Sraghna en lot unique. Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (160 000,00 DH) Cent Soixante Mille Dirhams.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de : (8 033 856,00 DH) Huit Millions Trente Trois Mille Huit Cent Cinquante Six Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics. Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

- Secteur : A (Constructions)
  - Qualification : A 2 (travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment)
  - Classe : 3
- Pour les candidats étrangers, les certificats de qualification et de classification ne sont pas exigés, ils doivent produire un dossier technique composé d'une note sur les moyens humains et techniques et des attestations de références. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9398/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Pré-scolaire et de Sport Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech-Safi  
Direction provinciale de Youssoufia  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 22/2021/Y/INV  
Le 25/11/2021 à Dix heures (10h), il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ou-

vert sur offres de prix n° 22/2021/Y/INV en lot unique concernant les Travaux d'aménagement et réhabilitation des lycées qualifiants AL IMAM BOUKHARI à la commune Youssoufia et EL ANDALOUSS à la commune EL GANTOUR, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de: 24.000,00 DH (Vingt Quatre Mille Dirhams).

L'estimation des prestations

est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 1.631.592,00DH (Un Million Six Cent Trente et Un Mille Cinq Cent Quarante-trois Dirhams)-TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité ;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dé-

matérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 4

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9399/PA



الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتعلم  
بجهة مكناس وأزواج  
المديرية الإقليمية لمكناس

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue hommane el fatouaki , l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts :

N° AO	Objets	Estimations des coûts des prestations ttc en dhs	Les catalogues	Cautionnements provisoire en dhs	Date et heures d'ouverture des plis
26/2021/BLD PMENG	Achat de mobilier d'enseignement au profit des classes d'enseignement préscolaire relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	321 840.00 Trois cent vingt et un mille huit cent quarante dhs	demandés	2500.00 Deux mille cinq cent dhs	24/11/2021 A 09h : 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

Nb : Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise Avenue hommane el fatouaki Guelmim au plus tard à l'heure et la date fixée pour l'ouverture des plis de dit appel d'offres.

N°9394/PA



الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتعلم  
بجهة مكناس وأزواج  
المديرية الإقليمية لمكناس

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts :

N° AO	Objets	Estimations des coûts des prestations ttc en dhs	Cautionnements provisoire en dhs	Les catalogues	Date et heures d'ouverture des plis
27/2021/BLDPMENG	Achat de matériel d'enseignement au profit des classes d'enseignement préscolaire relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	271800.00 Deux cent soixante onze mille huit cent dhs	2500.00 Deux mille cinq cent dhs	demandés	24/11/2021 A 10 : 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

NB : Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise Avenue hommane el fatouaki Guelmim au plus tard à l'heure et la date fixée pour l'ouverture des plis de dit appel d'offres.

N°9395/PA

الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتعلم  
بجهة مكناس وأزواج  
المديرية الإقليمية لمكناس



الجمهورية المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتعلم  
بجهة مكناس وأزواج  
المديرية الإقليمية لمكناس

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise : Avenue hommane el fatouaki, l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts :

N° AO	Objets	Estimations des coûts des prestations ttc en dhs	Cautionnements provisoire en dhs	Les catalogues	Date et heures d'ouverture des plis
28/2021/BLDPMENG	Achat de mobilier d'enseignement au profit des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Guelmim en lot unique.	99 360.00 Quatre vingt dix neuf mille trois cent soixante dhs	1500.00 mille cinq cent dhs	demandés	24/11/2021 A 11:30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° : 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

Nb : Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim sise Avenue hommane el fatouaki Guelmim au plus tard à l'heure et la date fixée pour l'ouverture des plis de dit appel d'offres.

N°9396/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER  
CONSEILS  
CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18/  
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 21/10/2021 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : « SOCIETE PIONNER DISTRIBUTION » SARLAU
- Siège social: MAGASIN N°02 DR CHAOUF OUAHAT SIDI BRAHIM BLOC B N° 81 MARRAKECH.
- Objet social : MARCHAND ET DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSPORT DE MARCHANDISES, NEGOCIANT.
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : s'élève à 100.000,00 il est divisé en 1000,00 parts sociales de 100,00dh chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés, unique savoir : Mr WAALOU OMAR : 1000,00 PARTS Soit au total 1000,00 PARTS
- La Gérance : la société est gérée par le cogérant de Mr WAALOU OMAR CIN N° JC335802 pour une durée illimitée.
- Année sociale : du 1 janvier

au 31 décembre de chaque année.  
8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n°M10\_21\_2419862128877/2021/D.A.C.E et immatriculé au registre de commerce sous le N°119803/2021 le 28/10/2021.

N° 9401/PA

PERFECT GESTION  
Conseil fiscal et juridique  
Société: ALL OFFSCHORE SARL AU  
Aux termes d'un acte s.s.p en date du 26/10/2021, il a été constituée les ci-après nommes une société à responsabilité limitée AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination : Société: ALL OFFSCHORE SARL AU  
Siège social : 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA  
Objet : CENTRE D'APPEL (CALL CENTER)  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libères par une seul personne physique à savoir : BEN-HMICHA YOUSSEF : 100.000,00 DHS  
-Gérance : la société gérée et administre par M. BEN-

HMICHA YOUSSEF  
-Dépôt légal a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous n°798224

N° 9402/PA

CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte SSP. En date du 24/08/2021, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : SED TRANSPORT INTERNATIONAL  
Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)  
Capital sociale : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune, attribuées comme suit :  
M. SEDIAME Abdelmajid 500 parts sociale  
M. RIHANI Abdelmajid 500 parts sociale  
Siège sociale : Lotissement Al Alaa Appt 42 Imm C 4ème étage Casablanca.  
OBJET : Entrepreneur de transport de marchandises et marchand effectuant Import-Export.  
Durée : 99 ans.  
Gérance : la société est gérée par Mr SEDIAME Abdelmajid et Mr RIHANI Abdelmajid pour une durée illimitée.  
- Le dépôt est effectué auprès du secrétaire greffier du tribunal de commerce Casablanca en date 04/10/2021 S/N797207 immatriculée au

RC de Casablanca S/N° 519849.

N° 9403/PA

ROYAUME DU MAROC  
CHEF  
DU GOUVERNEMENT  
AGENCE POUR  
LA PROMOTION ET LE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL DE LA  
PRÉFECTURE ET DES  
PROVINCES DE LA  
RÉGION ORIENTALE DU  
ROYAUME  
AGENCE  
DE L'ORIENTAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT

N°069/COOP/2021  
L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume, en partenariat avec la coopérative AlFaïda lance un appel d'offres ouvert : Achat de matériels et articles de cuisine et de buanderies, équipement en panneaux solaires à Gafait,

Province de Jerada, en lot unique.  
Dans ce cadre, il sera procédé, Jeudi 25 Novembre 2021 à 10H, dans la salle de réunion de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou à Oujda, à l'ouverture des plis du présent appel d'offres.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau d'ordre du siège de l'Agence de l'Oriental (sis 13, rue Mohamed Abdou à Oujda). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 5.000,00Dh (Cinq Mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations est de 300.000,00Dh TTC (Trois Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée ;
  - déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre ;
  - remettre leurs plis au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
  - envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de consultation.  
Le Règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental : www.oriental.ma

N° 9404/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°:25/2021**

Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem porte à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert N° 25/2021 relatif aux travaux d'aménagement et d'installation (Réfection et aménagement des postes de commandement :

- Siège Pachalik : Sidi Kacem
- Sièges cercles : Chrarda ; Gharb-Bni Malek
- Sièges caïdats: Mokhtar; Dar Laaslouji; Zeggota; My Abdelkader; Zirara
- Sièges 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> annexes administratives Sidi Kacem

-Province de Sidi Kacem- Lot unique, paru dans le journal Libération N°9453 en date du 30-31/10/2021 a été modifié comme suit :

-Au lieu de :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

-Lire :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.5

N°9405/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°:26/2021**

Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem porte à la connaissance du public que l'avis de l'appel d'offres ouvert N° 26/2021 relatif aux travaux d'aménagement et d'installation (Réfection des logements de fonction pour les agents d'autorité :

- Pacha de Dar El Gueddari ;
- Caïds de : Zeggota , Al Houafate

-Province de Sidi Kacem- Lot unique paru dans le journal Libération N°9453 en date du 30-31/10/2021 a été modifié comme suit :

-Au lieu de :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	5	A.2

-Lire :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	5	A.5

N°9406/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Précolaire et de Sport  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech-Safi  
Direction provinciale de Youssoufia  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 23/2021/Y/INV  
Le 25/11/2021 à Treize heures (13h), il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 23/2021/Y/INV en deux lots séparés concernant :

Lot	Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Lot 1	Travaux d'aménagement et réhabilitation de l'Internat du lycée qualifiant technique JABER BEN HAYANE, et de deux salles scientifiques au lycée qualifiant AL IJTihad, à la commune Youssoufia, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	5.000,00 DH (Cinq Mille Dirhams)	348.600,00 (Trois Cent Quarante Huit Mille Six Cents Dirhams)
Lot 2	Travaux d'aménagement et réhabilitation de l'Internat du lycée collégial EL BAYROUNI à la commune IGHOUJ et de mise à niveau du réseau d'assainissement du lycée collégial ZOUBEIR IBN EL AOJAM à la commune Chemaia, relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS.	5.800,00 DH (Cinq Mille Huit Cents Dirhams)	392 190,00 (Trois Cent Quarante-vingt-douze Mille Cent Quarante-vingt-dix Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 5

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°9400/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 37/2021 du 23/11/2021 à 10h00**

Concernant :

**Reconstruction des ouvrages d'art aux points de coupe situés aux PK 17+000, PK 17+700 et PK 21+600 de la RP 1917 dans la province de Tiznit .**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit porte à la connaissance du public que concernant l'Appel d'offres n°37/2021 publié au journal LIBERATION N°9451 du 28/10/2021.

1. L'avis d'appel d'offres à été modifié comme suit :

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **9 834 577,20 Dirhams (Neuf millions huit cent trente-quatre mille cinq cent soixante-dix-sept Dirhams et 20 cts).**

**Au lieu de :**

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **9 828 577,20 Dhs (Neuf millions huit cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix-sept Dhs et 20 cts).**

**Le reste de l'avis est sans changement**

2. Le dossier d'appel d'offres a été modifié.

N°9407/PA

ROYAUME DU MAROC  
FONDATION DE LA MOSQUEE  
HASSAN II DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N° 27/2021/DCR

Le Jeudi 25 Novembre 2021 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant l'entretien par endroits du revêtement en marbre, en granit et en travertin à la Mosquée Hassan II.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.fmh2.ma](http://www.fmh2.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze Mille Dirhams (15.000,00 DH).

Le montant de l'estimation des prestations est de : Un Million Cinq Cents (1.000.500,00) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Vendredi 12 Novembre 2021 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification, qui tient lieu du dossier technique, selon le tableau suivant :

Nouveau système :		
Secteur	Classe	Qualifications exigées
O	3	O1

Ancien système :		
Secteur	Classe	Qualifications exigées
14	3	14.1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe 2 du chapitre B de l'article 25 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

N°9360/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
du Préscolaire et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
REGION CASABLANCA - SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 28/INV/2021

Le 26/11/2021 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, Boulevard Ibn Toumert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : **L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES SOLS DE FONDATION ET LA RÉCEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN DEUX (02) LOTS :**

N° Lot	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage
Lot 1	L'Étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT AL MOUATAMID IBN ABBAD, Commune territoriale SIDI ABED, Province d'El Jadida	70 000.00 soixante dix mille dirhams TTC
Lot 2	L'Étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction de L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE SIDI MHAMED AKHDIM Commune territoriale SIDI MHAMED AKHDIM, Province d'El Jadida	60 000.00 Soixante mille dirhams TTC

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les candidats doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément dans le domaine d'activité comme suit :

Activité	Qualifications demandées	Catégorie
ETUDES GEOTECHNIQUES DES BATIMENTS COURANTS	EG.1	4
CONTROLE DES TRAVAUX DE BATIMENTS COURANTS	CQ.1	4

N°9363/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
du Préscolaire et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
REGION CASABLANCA - SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 26J/INV/2021

Le 26/11/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, Boulevard Ibn Toumert à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : **LES ÉTUDES TECHNIQUES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN TROIS (03) LOTS :**

N° Lot	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage TTC
Lot 1	Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT AL MOUATAMID IBN ABBAD, Commune territoriale SIDI ABED, Province d'El Jadida	100 000.00 Cent mille Dirhams
Lot 2	Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction de L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE SIDI MHAMED AKHDIM, Commune territoriale SIDI MHAMED AKHDIM, Province d'El Jadida	90 000.00 Quatre Vingt Dix Mille dirhams
Lot 3	Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction de Soixante (60) salles de classe en dur à la place des salles en préfabriqués aux Communes territoriales Suivantes : (04) à la Commune territoriale Chaibate, (03) à la Commune territoriale Haouzia, (12) à la Commune territoriale Mettough, (04) à la Commune territoriale Mogress, (02) à la Commune territoriale Oulad Aïssa, (01) à la Commune territoriale Oulad Hamdane, (07) à la Commune territoriale Oulad Rahmoune, (07) à la Commune territoriale Ouled Frej, (05) à la Commune territoriale Ouled Ghanem, (01) à la Commune territoriale Ouled Hcine, (05) à la Commune territoriale Sidi Abed, (07) à la Commune territoriale Sidi M'Hamed Akhdim, (02) à la Commune territoriale zaouiat Saïss, Province d'El Jadida	160 000.00 Cent soixante mille Dirhams

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant : **D14, D15, et D16**

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°9361/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
du Préscolaire et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
REGION CASABLANCA - SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 27/INV/2021

Le 26/11/2021 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, Boulevard Ibn Toumert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, qui a pour objet : **LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN DEUX (02) LOTS SEPARÉS :**

N° Lot	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage TTC
Lot 1	Le contrôle technique et le suivi des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT AL MOUATAMID IBN ABBAD, Commune territoriale SIDI ABED, Province d'El Jadida	100 000.00 Cent dix mille dirhams TTC
Lot 2	Le contrôle technique et le suivi des travaux de construction de L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE SIDI MHAMED AKHDIM Commune territoriale SIDI MHAMED AKHDIM, Province d'El Jadida	90 000.00 Quatre-vingt-dix mille dirhams TTC

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, Service des Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9362/PA

Royaume du Maroc  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale,  
 du Préscolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Casablanca – Settat  
 Direction provinciale d'El-Jadida

**Avis Rectificatif DES CONSULTATIONS ARCHITECTURALES**  
 N° : 08J/CA/INV/2021, 09J/CA/INV/2021 et 10J/CA/INV/2021

Le Directeur Provincial d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settat,  
 Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, Informe le publicque:

La Datedelaon Réunion concernant les CONSULTATIONS ARCHITECTURALES  
 N° : 08J/CA/INV/2021, 09J/CA/INV/2021 et 10J/CA/INV/2021 parues dans le journal -  
 LIBERATION-N° 9450 du 27/10/2021, a été rectifiée

Il faut donc lire

La Réunion est prévue pour le 11/11/2021 à partir de 10h au Lieu du 05/11/2021  
 à partir de 10h

Le reste est sans changement

N°9364/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 إقليم أزيلال  
 قيادة تبتت  
 جماعة ايت بواولي

**إعلان**  
 =====

**عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة ايت بواولي**

يعلم رئيس جماعة ايت بواولي انه سيتم إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة ايت بواولي وفقا للبرنامج التالي

نوع الامتحان	برسم سنة	تاريخ الامتحان	مقر الامتحان	آخر اجل لإيداع الترشيحات	الشروط الواجب استيفائها للترشيح
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة: مساعد تقني من الدرجة الثانية منصب واحد (01)	2021	29 نونبر 2021	مقر جماعة ايت بواولي	12 نونبر 2021	ست سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة

فعلى الراغبين في المشاركة من تتوفر فيهم الشروط المطلوبة و وضع طلباتهم بمقر جماعة ايت بواولي قبل اخر اجل لإيداع الترشيحات

N°9365/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 إقليم بركان  
 جماعة سيدي بوهريه

**إعلان**

**عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020**

يعلم رئيس جماعة سيدي بوهريه أنه ،

➤ تطبيقا لمقتضيات المرسوم رقم : 2.04.403 بتاريخ 02 دجنبر 2005.

➤ بناء على قرار رئيس جماعة سيدي بوهريه رقم: 40 بتاريخ 2020/01/12.

➤ بناء على المرسوم رقم: 2.10.452 الصادر في 20 ذي 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص لهيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات ولا سيما المادتين 09 و 15 منه.

تقرر تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة سيدي بوهريه برسم سنة 2020 بمقر الجماعة ، و ذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة الأصلية	درجة الترقية	تاريخ الامتحان	آخر اجل لوضع طلب الترشيح
مساعد تقني من الدرجة 3	مساعد تقني من الدرجة 2	2020/12/18 على الساعة 9 صباحا	2020/12/11

لذا على الموظفين المتوفرين على الشروط النظامية ، والذين قضوا على الأقل 6 سنوات بالدرجات المعنية، والراغبين في المشاركة ، أن يتقدموا بإيداع طلبات ترشيحهم إلى مكتب الموارد البشرية بجماعة سيدي بوهريه ، و ذلك إلى غاية التاريخ المذكور أعلاه.

N°9366/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province Ouezzane  
 Cercle Al ouahda  
 Caïdat Teroual  
 Commune Zghira

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N°01/2021**

Lundile 29/11/2021, il sera procédé, dans les bureaux de la commune Zghira à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :

Travaux	Heur	budget prévisionnel maximum, hors taxe
Travaux de construction d'un R+1 à la commune Zghira	12	666 666,66 DH
Travaux de construction des centres commerciaux à la commune Zghira	13	833 333,33 DH

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau technique Zghira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.ma](http://www.marchespublics.ma).

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marches publics.

**Les architectes peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la commune Zghira.
- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les dépose par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04/09/2014.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 4 Du règlement de la consultation architecturale

N°9367/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA  
 COMMUNE DE TAMELALET

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS**

Il sera procédé dans les bureaux de la commune l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts suivants :

N° A.O	Objet	Caution provisoire	Estimation MO dirham	Date /heure
05/2021	Location du souk hebdomadaire Pour l'année 2022	150.000,00 dh Cent Cinquante mille	1 372 600,00	29/11/2021 A 10h00
06/2021	Location de l'abattoir Pour l'année 2022	80.000,00 dh Quatre Vingt mille	300 200,00	29/11/2021 A 13h00
07/2021	Location des parkings suivant : 1-Parking devant de la Municipalité du Tamelet 2-parking devant café Al Boustane 3-parking devant lotissement Zrikem 4-parking du complexe commercial 5-devant le jardin central 6-devant le lotissement ELBISSAT 2 sur la route nationale. 7- devant Lotissement ELBAHJA 8-parking près de l'ancien Hammam 9-Parking Occasionnel du Festival Tamellalet Pour l'année 2022	30.000,00 (Trente Mille dh)	133 467,00	29/11/2021 A 15h00

Le paiement sera d'une année d'avance pour le favori.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré depuis le bureau de la Régie de la Municipalité ou être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Régie de la Municipalité,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer de façon électronique sur le portail ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article du règlement de consultation, à savoir

1) Dossier Administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur,
- e- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire En tenant lieu,

2) Dossier Technique comprenant :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé,
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de La nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

3/ dossier additif

A/ le cahier des prescriptions spéciales signé à la dernière page avec mention manuscrite ((lu et accepté) et paraphé sur toutes les pages.

B/ le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

N°9368/PA

"TISSIR HADID" SARL / AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 24/08/2021, il a été institué une SARL/AU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : "TISSIR HADID"  
Forme : SARL/AU  
Objet : Marchand de matériaux de construction en gros.  
Siège social : 73 Lot Moulay Ali Charif Taourirt.  
Durée : 99 ans  
Capital social : 100.000,00 Dirhams.  
La gérance : Monsieur MILOUÛ NASSER  
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Bénéfices : L'associé unique procède à l'affectation du résultat conformément aux dispositions légales et décide de sa mise en paiement.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal première instance Taourirt le 11/10/2021 Sous le numéro 364/2021.

N° 9371/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 02/10/2021 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU Dénomination : «BOOST IMMOBILIER» SARLAU. Objet : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER, ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.  
Siège Social : Casablanca, 26 AV MERS SULTAN APPT 3, ETG 1.  
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).  
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèces à savoir : Mr : ANASS MAAROUFI : 100.000,00 DHS  
Durée : 99 ans.  
Gérance : Mr : ANASS MAAROUFI, gérant pour une durée illimitée.  
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au RC de commerce de Casablanca sous le numéro 520557.

N° 9372/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
COMMUNE AGUELMOUS  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 02/2021/CA (Séance publique)

Le 30 Novembre 2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Mr. Le président de la commune Aguelmous à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix concernant : Location du souk hebdomadaire de la commune Aguelmous sis au centre Aguelmous pour une période de douze mois (12 mois) à compter de la date du début de l'exploitation. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés de la commune Aguelmous. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 150 000,00 Dhs « Cent Cinquante Mille Dhs »

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Millions Sept Cent Mille dirhams TTC (2.700.000,00 Dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service de la régie de Recettes de la commune Aguelmous.  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Président de la commune.  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail de marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9373/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL D.A.A/S.BM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°27/2021/INDH.

Le jeudi 25 Novembre 2021 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix suivant : Acquisition de quatre (04) véhicules de transport scolaire au profit des C.T : Od Aissa (2), Od Ghanem (1), Sidi M'hamed Akhdim (1) relevant de la Province d'El Jadida

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante mille dirhams (40.000,00 dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : un million deux cent quatre vingt mille dirhams et 02 cts (1.280.000,02 dhs) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N° 9374/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAROUJANT  
CERCLE DE TAROUJANT  
COMMUNE D'AIT IGASS

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRE DE PRIX N° 01/2021

Le 24 Novembre 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Président de la commune d'IMOUASS à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : CONSTRUCTION DE LA LAISON ROUTIERE RELIANT TALBORJT ET TIZOUNT SUR 1.5 KM COMMUNE AIT IGASS - PROVINCE DE TAROUJANT  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du service tech-

nique de la commune d'ait igass ; il peut également être téléchargé à partir du portail de marchés publiques de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000.00 (dix mille DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 440 000.00 DHS (quatre cent quarante mille dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'ait igass.

-Soit déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9375/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/2021/DPEFLCD.ES -SEANCE PUBLIQUE-

Le 24/11/2021, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant les lots suivant :

- Lot 1 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de **Mrameur II**, forêt de Mdaraa, Commune rurale de Mrameur, Province d'Essaouira.
- Lot 2 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de **Tamsrirt**, forêt de Tamsrirt, Commune rurale de Khmis Meskala, Province d'Essaouira.
- Lot 3 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 60 Ha, dans le périmètre de **Taourirt 2**, forêt de Tamerzegt, Commune rurale de Sidi El Jazouli, Province d'Essaouira.
- Lot 4 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de **Amhach I**, forêt de Sidi Slimane, Commune rurale de Sidi Ghanem, Province d'Essaouira.
- Lot 5 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de **Amhach II**, forêt de Sidi Slimane, Commune rurale de Sidi Ghanem, Province d'Essaouira
- Lot 6 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de **Amhach IV**, Parcelle 44, forêt de Sidi Slimane, Commune rurale de Sidi Ghanem, Province d'Essaouira
- Lot 7 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 90 Ha, dans le périmètre de **Tassrassart**, Parcelle 80, forêt de Tassrassart, Commune rurale d'Imgrad, Province d'Essaouira
- Lot 8 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 100 Ha, dans le périmètre de **Amsissen**, Parcelle 80 en partie, forêt de Tamanar Sud, Commune rurale de Sidi Ahmed Ou M'Barek, Province d'Essaouira
- Lot 9 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 57Ha, dans le périmètre d'**Ifred Ou Fiach**, parcelle 67 et 68 en partie, forêt de Tamanar Sud, Commune rurale d'Ida Ou Kazzou, Province d'Essaouira

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Bureau de Comptabilité** de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot 1 : Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)
- Lot 2 : Trois mille cinq cent dirhams (3.500,00 Dhs)
- Lot 3 : Deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 Dhs)
- Lot 4 : Deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 Dhs)
- Lot 5 : Deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 Dhs)
- Lot 6 : Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)
- Lot 7 : Trois mille cinq cent dirhams (3.500,00 Dhs)
- Lot 8 : Cinq mille dirhams (5.000,00 Dhs)
- Lot 9 : Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

- Lot 1 : Cent trois mille cinq cent dirhams (103.500,00 Dhs)
- Lot 2 : Cent vingt sept mille huit cent soixante douze dirhams (127.872,00 Dhs)
- Lot 3 : Quatre vingt treize mille six cent dirhams (93.600,00 Dhs)
- Lot 4 : Quatre vingt trois mille sept cent dirhams (83.700,00 Dhs)
- Lot 5 : Quatre vingt trois mille neuf cent quatre dirhams (83.904,00 Dhs)
- Lot 6 : Cent six mille huit cent dirhams (106.800,00 Dhs)
- Lot 7 : Cent vingt et un mille cent soixante quatre dirhams (121.164,00 Dhs)
- Lot 8 : Cent soixante dix neuf mille deux cent vingt dirhams (179.220,00 Dhs)
- Lot 9 : Cent quatorze mille neuf cent douze dirhams (114.912,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lots	Secteur	Qualifications exigées	Catégorie
de 1 à 9	1	1,4	1 à 5

N°9370/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE OUEZZANE  
CERCLE AL OUAHDA  
COMMUNE ZGHIRA

AVIS DE CONCOURS

La Commune Zghira organise des concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 au profit des fonctionnaires relevant de cette commune ayant une ancienneté de six ans dans leurs grades, selon le tableau suivant :

Accès au grade de :	Les conditions requises	Date et lieu du concours	Nombre de poste	Dernier délai de dépôt du dossier
Adjoint administratif <sup>0</sup> grade	Adjoint administratif 2 <sup>o</sup> grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade	26/11/2021 COMMUNE ZGHIRA	01	24/11/2021

N°9369/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DRÄA TAFILALET  
Acquisition des équipements électriques et poste de transformation des centres relevant de DRD  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 85 DRD/CA/1/2021  
Séance publique  
La Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise

à Meknès lance les appels d'offres suivantes qui concerne l'acquisition des équipements électriques et poste de transformation des centres relevant de DRD  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
L'estimation du coût des prestations s'élève à 1800 000,00 DH TTC.  
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 18.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.  
Le dossier d'appel d'offres

(RCDP, RCDG, CCAF, CCAF, CCTP et Bordereau des Prix) est téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.  
Les dossiers de consultation peuvent être retirés aux adresses suivantes :  
- Bureau d'ordre de la Direction Régionale Dräa Tafilalet : 20, Rue Antsirabe - Meknès  
Tél. : (05)35520508 Fax : (05)35524195  
Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Ré-

gionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.  
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.  
L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08/12/2021 à 10:00 à la Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.  
- Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter DRD/C de la direction Régionale  
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).  
N° 9376/PC

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech safi  
Province Rhamna  
Secrétariat général  
DFL/SBM

**AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE**  
N° : N° :22/2021/INDH

Il est porté à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis pour l'appel d'offre n° : N° :22/2021/INDH -; Il a été modifié comme suit

N° d'appel d'offre	Date d'ouverture
22/2021/INDH	24/11/2021 à 10H30
AU LIEU DU :	
22/2021/INDH	25/11/2021 à 10H

Le reste sans changement

Le dossier de la consultation peut être retiré au service budget et marché, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N°9380/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna

**Avis d'appel d'offres ouvert**

Le **25/11/2021** il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 10H30 : AO n° : 04/2021/DAR : relatif à :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS MAISONS DE FEMME A CT LAMHARRA, NZALAT LAADAM ET JAAFRA- PROVINCE RHAMNA**

Caution provisoire : **40 000,00DH (quarante mille dirhams)**  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million six cent soixante huit mille huit cent six dirhams 96 cts (1.668.806,96 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Qualification exigés	Classe
A	A2	5

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception  
Soit par voie électronique
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N°9379/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation, Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/1/2021**  
(Séance publique)

Le **Mercredi 24 novembre 2021 à 10 h 00 du matin**, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 12/1/2021 relatif aux **Travaux d'extension du lycée collégial ALMOATAMID BNOU ABBAD à la commune d'Echallalate, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à **25 000,00 DH (Vingt Cinq Mille Dirhams)**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
  - **2 485 224,00 DH ( Deux Million Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille Deux Cent Vingt Quatre Dirhams) TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**N.B :**  
Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9377/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation, Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/1/2021**  
(Séance publique)

Le **Mercredi 24 Novembre 2021 à 11h00 du matin**, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 13/1/2021 relatif aux **Travaux d'aménagement d'un centre sportif au Lycée collégiale Oued El Makhazine à la commune de Ain Harrouda, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à 5000,00 DH (Cinq Mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **296 544,00 DH (Deuxcent Quatre Vingt Seize MilleCinq Cent Quarante Quatre Dirhams) TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**N.B :**  
Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9378/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech -Safi  
Province Rhamna  
DFL/SBM  
Avis d'appel d'offres  
ouvert

Le 25/11/2021 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H00 : AO n° : 04/2021/BG : relatif à : DEMOLITION DES MOSQUEES MENAÇANTES RUINE AU NIVEAU DE LA PROVINCE RHAMNA Caution provisoire : 20 000,00DH (VINGT mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION TRENTE DEUX MILLE dirhams (1 032 000.00 DHS)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès service budget et marché de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service budget et marchés de la Province Rhamna.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception

- Soit par voie électronique : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de la consultation

N° 9383/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Khouribga  
Cercle Oued-Zem  
Caidat Beni Khirane  
C Ait Ammar  
N° 01/2021  
Avis d'appel d'offres  
ouvert  
Séance publique

Le 30/11/2021 à 10 H du matin, il sera procédé au bureau du président du conseil communal des AIT AMMAR à l'ouverture relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour location des dépendances du souk hebdomadaire souk Jema Ait Ammar pour l'année budgétaire 2022 allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 comme suit :

- Droit de stationnement et d'entrée au souk hebdomadaire  
- Produit de location d'autres biens.

- Abattoir communal  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de comptabilité relevant de la commune.  
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 550,00 DHS pour droit de stationnement et d'entrée au souk hebdomadaire.  
- 600,00 DHS pour produit de location d'autres biens.  
- 1000,00 DHS pour l'abattoir communal.

Le prix estimatif de location mensuel est fixé comme suit :

- Droit de stationnement et d'entrée au souk hebdomadaire : cinq cent cinquante dhs/mois

- Produit de location d'autres biens : cinq cent cinquante dhs/mois  
- Abattoir communal : mille DHS/Mois

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 31 du décret n°2-12-349 du jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les participants :  
- Peuvent déposer à la régie des recettes le dossier de participation contre récépissé.

- Ou l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau sus-indiqué ;

- Ou le déposer directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Le dossier présenté par le concurrent doit être mis dans une enveloppe cachetée portant ce qui suit :  
- Le nom et l'adresse du concurrent

- L'objet du marché et éventuellement l'indication du

lot en cas de marché alloti ;  
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.  
- L'avertissement que le pli doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'ouverture des plis ;

Enveloppe comportant le dossier administratif comprenant :

1- Déclaration sur l'honneur légalisée.  
2- Le document ou les documents indiquant la personne qui agit au nom du participant;

3- Demande de location précisant le lot objet de location et comportant le nom, l'adresse et la résidence, le n° du compte bancaire et tous les renseignements supplémentaires ;

4- Photocopie de la CIN légalisée.

5- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

6- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière envers cet organisme ;

7- Le récépissé original du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu de cas échéant

8- L'attestation d'inscription au registre de commerce.

9- CPS légalisé

10- Une note indiquant les moyens

Enveloppe comportant le dossier financier comprenant les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement comprenant en bref le montant mensuel proposé en toutes lettres et en chiffres pour le dépendant objet du loyer. Tout dossier ne comportant pas les pièces sus indiquées est nul ;

- Pour plus de renseignements contacter la régie de recettes au siège de la commune pendant l'horaire du travail.

N° 9384/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA REGION GUEL-  
MIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres  
ouvert  
N° 03/INDH/2021

Le 25/11/2021 à 11H00min Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'ACHAT DE MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES POUR LES MAISONS D'ACCOCHEMENTS D'IFRANE TAGHJIJT ADAY ET FASK RELEVANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DE LA SANTE DE GUELMIM - LOT UNIQUE-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Mille Dirhams (40.000,00 DHS).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'Un Million Cinq Cent Cinquante Trois Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams, Zéro Centimes (1.553.280,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 24/11/2021 à 11h00min (Heure limite pour le dépôt des documents techniques). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 9385/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA REGION GUEL-  
MIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET  
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres  
ouvert

N° 04/INDH/2021  
Le 25/11/2021 à 12H00min Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES CENTRES DE SANTE RELEVANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DE LA SANTE DE GUELMIM.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir

du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit Mille Dirhams (8.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Dix Mille Trois Cent Vingt Dirhams, Zéro Centimes (310.320,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons, catalogues et caractéristiques techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 24/11/2021 à 12h00min (Heure limite pour le dépôt des échantillons, catalogues et caractéristiques techniques).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9386/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
DIRECTION REGIONALE DE SANTE  
REGION LAAYOUNE SAGIA EL HAMRA



المملكة المغربية  
وزارة الصحة والحماية  
الاجتماعية  
المنيرية الجهوية للصحة  
جهة العيون الساقية الحمراء

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX (Séance publique)**

Le 25 Novembre 2021 à partir de 10H00, il sera procédé, dans le bureau du délégué provincial de la santé à TARFAYA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix destinés aux PME pour :

N° de l'AAO	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Heure d'ouverture des plis
AAO 01/2021	Gardiennage, et Surveillance des Formations Sanitaires relevant de la Délégation de la Santé à la Province de TARFAYA	8000.00 DH	438 241,21 DH	10 H 00
AAO 02/2021	L'HYGIENE ET LE NETTOYAGE DES FORMATIONS SANITAIRES RELEVANT DE LA DELEGATION DE LA SANTE A LA PROVINCE DE TARFAYA	7000,00 DH	351 806,80 DH	15 H 00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du marché relevant de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service du marché relevant de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse au nom de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article :

- 04 RC GARDIENNAGE
- 05 du RC NETTOYAGE

N°9382/PA



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأول والثانوي  
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة لرابطة سلا العنصر  
المديرية الإقليمية للتعليم

**AVIS RECTIFICATIF**  
**AOO N° 56/DPK/2021**

Le Directeur de la direction Provinciale du ministère de l'Education Nationale, dupréscolaires et des sports de Kenitra informe public que le lieu de dépôt deséchantillons exigés pour l'AOO N° 56/DPK/2021publié au journal de la libération du 23-24 Octobre 2021 sous le numéro 9447 est rectifié comme suit :

**Le Bureau de gestion des stocks AU LIEU de Bureau des marchés.**

N°9381/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**D'OUARZAZATE**  
**SG/DBM/SM**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 37/INDH/2021**

Le 25 Novembre 2021 à 10h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE D'HEMODIALYSE AU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHP SIDI HSAIN BENACEUR - PROVINCE OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 8000,00dhs (Huit Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 372.786,00 dhs (Trois Cent Soixante Douze Mille Sept Cent Quatre Vingt Six Dirhams, 00 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
 - Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9387/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**D'OUARZAZATE**  
**SG/DBM/SM**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT**  
**N°14/BG/2021**

Le 25 Novembre 2021 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AU PRO-

**FIT DU CHEF DE LA DIVISION DES AFFAIRES INTERIEURES A LA VILLE D'OUARZAZATE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 25.000,00dhs (Vingt Cinq Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 905.364,00 dhs (Neuf Cent Cinq Mille Trois Cent Soixante Quatre Dirhams, 00Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
 - Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9388/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**D'OUARZAZATE**  
**SG/DBM/SM**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT**  
**N°15/BG/2021**

Le 25 Novembre 2021 à 11h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AU PROFIT DU CHEF DE CABINET A LA VILLE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 25.000,00dhs (Vingt Deux Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 891.624,00 dhs (Huit Cent Quatre-Vingt Et Onze Mille Six Cent Vingt

Quatre Dirhams, 00Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
 - Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9389/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE**  
**D'OUARZAZATE**  
**SG/DBM/SM**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N°16/BG/2021**

Le 25 Novembre 2021 à 11h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION AU PROFIT DE L'ADJOINT DU CHEF DE LA DIVISION DES AFFAIRES INTERIEURES A LA VILLE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 25.000,00dhs (Vingt Cinq Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 891.624,00 dhs (Huit Cent Quatre-Vingt Et Onze Mille Six Cent Vingt Quatre Dirhams, 00Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9390/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION GUEL-MIM-OUED NOUN**  
**PROVINCE**  
**DE GUELMIM**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**DELEGATION**  
**DE LA PROMOTION**  
**NATIONALE**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert**  
**N° 07/PN/2021**

Le 24/11/2021 à 11h00 mn, Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour les travaux d'aménagement et mise en service de la piscine couverte de l'oasis des sports de la ville de Guelmim - Province Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau dépendant de la délégation provinciale de la Promotion Nationale sis au siège de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quarante-six mille Dirhams (46 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'un million cinq cent cinquante mille huit cent quatre-vingts Dirhams (1 550 880, 00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 - soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. IL est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification pour les entreprises installées au Maroc.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

**N° 9391/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION GUEL-MIM-OUED NOUN**  
**PROVINCE**  
**DE GUELMIM**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**DELEGATION DE LA**  
**PROMOTION**  
**NATIONALE**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert**  
**N° 09/PN/2021**

Le 24/11/2021 à 12h30 mn, Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour les travaux remis en état de service du système d'arrosage des espaces verts initiales dans cadre programme des travaux de mise en service de la piscine couverte de l'oasis des sports - SYSTEME d'ARROSAGE - à la ville Guelmim, Province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau dépendant de la délégation provinciale de la Promotion Nationale sis au siège de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de douze mille Dirhams (12.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent vingt-six mille sept cent vingt Dirhams (426 720, 00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 - soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. IL est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification pour les entreprises installées au Maroc.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

de consultation.

**N° 9392/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**WILAYA REGION GUEL-MIM-OUED NOUN**  
**PROVINCE**  
**DE GUELMIM**  
**SECRETARIAT**  
**GENERAL**  
**DELEGATION DE LA**  
**PROMOTION**  
**NATIONALE**  
**Avis d'appel d'offres**  
**ouvert**  
**N° 08/PN/2021**

Le 24/11/2021 à 12h00 mn, Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour les travaux de remise en état de service du système d'arrosage des espaces verts initiales dans cadre programme des travaux de mise en service de la piscine couverte de l'oasis des sports - TUYAUTERIE D'ALIMENTATION SYSTEME D'ARROSAGE - à la ville Guelmim, Province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau dépendant de la délégation provinciale de la Promotion Nationale sis au siège de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatorze mille Dirhams (14.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt Dirhams (484 820, 00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 - soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. IL est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification pour les entreprises installées au Maroc.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

**N° 9393/PA**

# Sport

Botola Pro D1

## Le coude à coude entre le WAC et le Raja est lancé pour de bon

Le WAC ne lâche rien. Les Rouge et Blanc viennent d'aligner, dimanche à domicile, leur septième victoire au détriment du MAS (1-0) à l'issue de la huitième journée de la Botola Pro D1.

Une victoire qui a tardé à se dessiner pour ne pas dire qu'elle a été obtenue dans la douleur et à dix après l'expulsion du capitaine du WAC, Yahya Jabrane. Face à une équipe fessie accrocheuse, les Casablancais ont dû attendre les ultimes souffles de la partie pour trouver le chemin des filets grâce à un but de Guy Mbenza, intégré par le coach Walid Rergraoui en cours de jeu.

Celui-ci s'est dit satisfait de la performance de ses poulains « devant un adversaire bien organisé tactiquement, qui a réussi à fermer les espaces, ce qui m'a poussé à changer à maintes reprises mes

schémas tactiques ». Et d'ajouter que « même si on n'a pas produit du beau jeu, l'équipe a montré du caractère et elle est parvenue à glaner les trois points escomptés ».

Le WAC porte son capital à 22 unités, confortant ainsi son statut de leader devant le rival rajaoui (19 pts) qui, la veille, avait réussi à s'imposer du côté d'El Jadda sur le Difaâ local par 2 à 0.

Outre l'affiche WAC-MAS, deux autres oppositions ont été programmées samedi au terme desquelles il a plu des buts. Au stade municipal de Berkane, la RSB n'a pas trop fait dans les détails s'offrant l'IRT sur le large score de 4 à 1. Les buteurs berkanis ont été Issoufou Dayo (4e), Brahim Bahraoui (48e et 77e) et Lukombe Chadrak (68e), tandis que l'unique réalisation des Tangérois a été l'œuvre d'Ahmed Hamoudane (7e).



La RSB dont les performances fonctionnent en dents de scie, cinquième avec 12 points, est appelée à conserver pour de bon cet élan en vue de soigner son classement, au moment où la situation ne cesse de s'aggraver pour l'IRT, avant-dernier avec un maigre butin de cinq points, juste devant le cancre du service, le RCOZ.

A propos du Rapid Oued Zem, il a concédé sa cinquième défaite de la saison contre trois matches nuls. Le RCOZ a été séchement battu par l'AS FAR qui a scellé le sort de cette confrontation sur la marque de 3 à 0, buts signés Edilson Borges (13e), Noah Saadaoui (32e) et Abdelillah Amimi à quatre minutes de la fin du temps réglementaire.

A noter que le bal de cette manche a été ouvert vendredi par le choc SCCM-HUSA qui a

tourné en faveur des Fédalis par 2 à 0, renouant par là même avec la victoire après celle de la première journée. Quant à la rencontre CAYB-OCS, elle s'est soldée sur un nul vierge, l'unique de cette journée.

Samedi, outre le match précité DHJ-Raja, le programme comportait également les rencontres FUS-OCK (1-2) et MCL-JSS (2-4).

Il convient de signaler en der-

nier lieu que la Botola Pro D1 se poursuivra cette semaine pour le compte de la 9ème journée avec les matches de ce soir qui opposeront la JSS au FUS (18h15) et l'OCS au HUSA (20h30). Mercredi, l'on pourra suivre MAS-SCCM, Raja-RCOZ et OCK-WAC, alors que jeudi, les affiches prévues sont IRT-DHJ, ASFAR-CAYB et RSB-MCO.

Mohamed Bouarab

### Futsal

#### Double confrontation amicale Maroc-Bésil à Laâyoune

La sélection marocaine de futsal disputera deux matches amicaux face à son homologue brésilienne, les 16 et 17 novembre à Laâyoune.

Ces deux rencontres auront lieu à la salle Al Hizam à partir de 17h00, indique la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Les deux sélections s'étaient déjà rencontrées en quart de finale du Mondial organisé en septembre dernier en Lituanie. La Seleçao s'était difficilement imposée par un but à zéro.

### Championnat D2

Voici les résultats de la 7<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football:

SM-UTS : 2-3  
JSM-CJBG : 1-0  
KACM-IZK : 2-3  
ASS-RCAZ : 1-2  
CAK-WAF : 1-0  
TAS-RBM : 0-1  
MAT-USO : 1-0  
OD-RAC : 1-1

#### Classement

1-ASS : 18 pts  
2-RCAZ : 13 pts  
3-UTS : 12 pts  
4-SM : 11 pts  
MAT : 11 pts  
6-OD : 10 pts  
RBM : 10 pts  
IZK : 10 pts  
JSM : 10 pts  
10-CAK : 8 pts  
WAF : 8 pts  
TAS : 8 pts  
13-RAC : 7 pts  
CJBG : 7 pts  
15-USO : 6 pts  
16-KACM : 1 pt

## La FRMSS tient ses AG ordinaire et extraordinaire

La Fédération Royale marocaine du sport scolaire (FRMSS) a ouvert, samedi à Rabat, les travaux de ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, qui interviennent à l'expiration du mandat des membres.

L'ordre du jour des deux assemblées, présidées par le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et du Sport, Youssef Belkassemi, a comporté notamment l'adoption des rapports moral et financier des exercices 2019-2020 et 2020-2021 et l'examen des amendements relatifs au statut de la FRMSS.

Lesdits rapports ont mis la lumière sur la réalisation de plusieurs projets visant la promotion de la pratique du sport scolaire et la présence du Maroc au sein des instances internationale et continentale, notamment les fédérations internationale et africaine de la discipline, dont le Royaume occupe respectivement les postes de vice-président et de président.

Les deux documents ont évoqué les différents programmes exécutés ou en cours de réalisation, ainsi que les performances accomplies par les sportifs marocains aux plans arabe, maghrébin et international.

Les participants à ces assises ont adopté, à

l'unanimité, les rapports moral et financier.

La fédération devra élire, le 18 décembre prochain, les membres du conseil fédéral composé d'un président, d'un vice-président, d'un président délégué, de quatre membres, de deux présidents des délégations de la FRMSS dans les académies régionales de l'éducation et de la formation.

S'exprimant à l'ouverture de ces travaux, M. Belkassemi, par ailleurs vice-président de la FRMSS, a souligné l'intérêt majeur que porte le nouveau gouvernement au sport scolaire et à sa promotion sur l'ensemble du territoire national.

Il a insisté sur l'importance d'intégrer le sport dans l'éducation pour une large diffusion des principes de citoyenneté, lutter contre la violence et la discrimination et contribuer au rayonnement du Maroc à l'échelle internationale.

M. Belkassemi a énuméré, à cet égard, un certain nombre de mesures dédiées à la mise à niveau du sport scolaire, à travers notamment l'appui de l'association sportive scolaire en tant que noyau des activités sportives institutionnelles, ainsi que l'intégration de nouveaux sports visant à créer une dynamique en la matière.

Il a, à ce propos, rappelé les conventions de partenariat scellées avec de nouveaux parte-

naires et l'organisation de sessions de formation dans plusieurs disciplines au profit des cadres du sport scolaire.

Dans une déclaration à la MAP en marge de cette rencontre, M. Belkassemi a fait savoir qu'en plus de l'adoption des rapports moral et financier, les assemblées générales connaîtront un large débat pour repenser la méthodologie du travail et améliorer les aspects organisationnels, en vue de développer la gouvernance et la performance de la fédération et des sportifs scolaires.

Pour sa part, Aïcha Ighmar, membre du bureau directeur de la FRMSS, a indiqué que plusieurs activités en présentiel ont été suspendues à cause de la pandémie durant l'année scolaire 2019-2020.

"La fédération s'est organisée, en conséquence, et avait programmé d'autres activités réussies à distance sur les plans national et international, et ce à travers la participation de plusieurs élèves notamment dans des championnats d'échecs et de taekwondo", s'est elle réjouie dans une déclaration similaire.

Mme Ighmar s'est dite "optimiste" quant à l'avenir du sport scolaire, surtout après son rattachement au ministère de l'Éducation nationale.

Mondiaux de sport boules à Alassio

# Du bronze pour Fathia Targhaoui

Les sélections marocaines, aussi bien masculine que féminine, sont parvenues à réaliser de probants résultats au terme des championnats du monde de sport boules qui se sont déroulés récemment à Alassio en Italie.

La performance la plus remarquable dans ces Mondiaux, qui ont connu la participation de 27 pays d'Amérique, d'Europe, d'Océanie et d'Afrique, est à mettre à l'actif de la championne marocaine Fathia Targhaoui.

Targhaoui, comptant déjà dans son palmarès une médaille d'or aux Jeux mondiaux ainsi qu'un titre de vice-championne du monde en 2016, a réussi à s'adjuger le bronze de l'édition d'Alassio au tir de précision. Après avoir

franchi le tour des qualifications, Fathia Targhaoui, qui n'a disputé aucun tournoi depuis 18 mois à cause de la pandémie du coronavirus, a eu raison en quart de finale de l'Italienne Valentina Basei (12-8), avant de céder le pas au stade des demi-finales devant la Française Pauline Gouilloud (11-16). D'ailleurs, cette dernière a terminé deuxième derrière la Turque Buket Ozturk qui a raflé le titre mondial.

Dans une déclaration à la presse, Fathia Targhaoui s'est dite heureuse de sa performance, précisant qu'«on a essayé de faire de notre mieux et nos efforts ont été récompensés par une médaille de bronze».

Un satisfecit également partagé par Abdellatif Aboutaher, élu président de

la Fédération Royale marocaine de sport boules ainsi que de la Confédération africaine de la discipline qui a indiqué que «les équipes marocaines s'étaient bien défendues, réussissant par là même à sortir des poules pour atteindre les huitièmes de finale». Pour lui, «le résultat marquant reste la médaille de bronze remportée par Fathia Targhaoui, performance qui a permis au Maroc de terminer septième au classement mondial et premier au niveau africain».

Il convient de signaler que ces Mondiaux ont vu la présence du directeur technique national, Fouad Kouar, qui faisait partie du corps des arbitres retenus pour officier lors de cette manifestation.

T.R



Fathia Targhaoui.



Abdellatif Aboutaher (à droite) en concertation avec Hassan Rmil, président de l'ASC et vice-président de la FRMSPH.



Fouad Kouar, DTN, a officié comme arbitre international.

11<sup>ème</sup> championnat mondial de kitesurf Prince Moulay El Hassan Kite World Cup 2021

## Consécration de l'Italien Cozzolino et de la Française Delannoy sacrés champions

L'italien Airton Cozzolino, chez les hommes, et la Française Capucine Delannoy, chez les dames, se sont adjugés, dimanche à Dakhla, le 11<sup>ème</sup> Championnat du monde de kitesurf "Prince Moulay El Hassan", organisé sous le Haut patronage de S.M le Roi Mohammed VI.

L'italien a été sacré champion en s'emparant de la tête du classement général, devant le Brésilien Pedro Matos, qui a terminé deuxième, et son compatriote Sebastian Ribeiro, qui a complété le podium.

Chez les dames, la Brésilienne Marcela Witt a pris la deuxième place, derrière Delannoy, tandis que la Suédoise Johanna Catarina et l'Australienne Perry Robert, ont partagé la troisième place.

Il a souligné que son sacre au championnat du monde à Dakhla est le fruit de grands

efforts, considérant que cette victoire lui donnera plus de confiance lors des prochaines échéances.

Ce championnat s'est déroulé dans une superbe ambiance, d'autant plus que les compétitions ont eu lieu sur la plage de Foum Labour, qui figure parmi les meilleurs sites permettant la pratique des sports nautiques, a-t-il ajouté.

Il est à rappeler que l'Australien James Carew et sa compatriote Perry Robert avaient déjà remporté le titre mondial lors de cette étape en étant leaders du classement mondial.

Ont participé à cet événement devenu un étape essentielle pour les férus des sports de glisse, des champions aguerris, issus de plusieurs pays, dont le Brésil, l'Australie, le Canada, la France, l'Italie, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Espagne, la Suède et le Cap-Vert.

## Samson Dean nouveau président du Comité paralympique africain

Le Ghanéen Samson Dean a été élu, dimanche à Rabat, nouveau président du Comité paralympique africain, lors de l'assemblée générale de cette instance.

M. Dean, qui remplace l'Angolais Leonel Da Rocha Pinto, en poste depuis 2010, a obtenu 23 voix, contre 15 (en plus de trois bulletins annulés) pour Hamid El Aouni, président de la Fédération Royale marocaine des sports pour personnes en situation de handicap (FRMSPSH), alors que José Rodrigo Bejarano Restrepo, président du Comité paralympique de la République du Cap-Vert a retiré sa candidature. Dans une déclaration à la presse, M. Dean n'a pas tari d'éloges à l'égard de son rival Hamid El Aouni, qui a occupé le poste de vice-président du comité paralympique africain pendant deux mandats successifs (2012-2017 et 2017-2021).

"Nous partageons de nombreuses idées et j'ai toujours besoin de son (Hamid El Aouni) soutien", a-t-il dit, ajoutant "Hamid et moi allons travailler pour faire face aux nombreux problèmes du sport paralympique en Afrique".

De son côté, M. El Aouni a reconnu, dans une déclaration similaire, qu'il caressait le rêve de devenir président du comité paralympique africain avec l'installation du siège de cet organe au Maroc. Or, a-t-il poursuivi, l'organisation au Ghana des Jeux paralympiques africains en 2022 a joué en faveur de la candidature de M. Dean. La FRMSPSH et ses cadres disposent de leur propre vision du sport pour personnes en situation de handicap et continueront de travailler de concert avec l'ensemble des partenaires, notamment à l'échelon africain, afin de contribuer au développement de ce sport sur les plans national et continental, a-t-il ajouté.

Les travaux de l'assemblée générale du Comité paralympique africain ont débuté, samedi à Rabat, en présence du président du Comité international paralympique, Andrew Parsons, ainsi que des représentants des comités paralympiques de 40 pays du continent. Cet événement de deux jours a été organisé par la FRMSPSH, le Comité paralympique africain et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement préscolaire et des Sports.

"Même le café ne sent rien!"

## Après le Covid, la quête de l'odorat perdu

Encarna Oviedo ne sait plus si elle sent bon. Alors, elle se douche plus souvent. Depuis un an et demi, elle a perdu l'odorat à cause du Covid-19 et se bat, à l'instar de milliers de patients, pour le retrouver.

"Même le café, je ne le sens plus!", s'étonne cette sexagénaire vivant près de Terrassa, une ville située au nord-ouest de Barcelone, qui a contracté le virus lors de la première vague de l'épidémie au printemps 2020.

Alors que le pays, traumatisé, comptait ses morts, avoir une forme légère de la maladie lui semblait être une chance et la perte de l'odorat, un détail pour des médecins complètement dépassés.

Grâce à la vaccination, la pandémie a marqué le pas mais au moins un demi-million d'Espagnols ne peuvent toujours pas sentir, estime le docteur Joaquim MULLO, directeur du service de l'odorat à l'Hôpital Clinic de Barcelone, l'un des rares spécialistes que le pays compte avant la pandémie.

"La perte de l'odorat a lieu chez environ 70% des patients qui ont le

Covid", explique-t-il. Un quart d'entre eux environ ne l'ont toujours pas retrouvé intégralement, ajoute-t-il, et une grande partie ne consultent pas.

Pour ceux qui le font, les nouvelles ne sont pas très rassurantes car le seul traitement ayant démontré une efficacité jusqu'ici est l'entraînement olfactif, un long processus.

Face au grand nombre de cas, l'hôpital Mutua Terrassa, à une trentaine de kilomètres de Barcelone, a créé en février une unité de l'Odorat, comme d'autres établissements dans le pays.

Environ 90 patients, la plupart atteints de Covid long, y ont été traités. Après un premier bilan, ils se lancent dans une rééducation, à raison d'une séance par semaine pendant quatre mois durant laquelle ils s'efforcent d'identifier des odeurs.

En fin de parcours, ils retournent voir l'ORL et sont soumis à un nouveau test.

"Miel, vanille, chocolat ou cannelle?", demande le spécialiste à Encarna en lui tendant une des 48

éprouvettes aromatiques. "... Vanille?", hésite-t-elle. Chez elle, c'est surtout l'odeur du linge propre et de sa maison qui lui manquent le plus.

Cristina Valdivia a elle aussi contracté le Covid en mars 2020 et perdu l'odorat pendant trois mois avant de le retrouver, mais mal. "J'ai commencé à trouver ce tout sentait le brûlé, comme si j'avais le nez au-dessus d'une friteuse", explique cette Barcelonaise de 47 ans.

Après des mois d'angoisse, et des consultations chez plusieurs spécialistes, elle a frappé à la porte de l'Hôpital Clinic, où on lui a diagnostiqué une anosmie, une perception déformée de l'odorat.

Bonne nouvelle: cette reconnexion erronée des sens se produit généralement chez des patients en cours de guérison.

Mais pour être certaine de retrouver l'odorat, Cristina plonge ses narines deux fois par jour dans six boîtes aux odeurs différentes. Concentrée, elle aspire le contenu de chacune d'entre elles pour régénérer ses connec-



tions olfactives. Certaines odeurs, comme les agrumes, s'imposent, mais d'autres résistent.

"Avec le café, c'est terrifiant. C'est comme un mélange entre l'essence et quelque chose de pourri", dit-elle.

Bien que l'on n'y fasse pas toujours attention, l'odorat, ou plutôt son absence, complique la vie beaucoup plus qu'on ne le pense.

Cristina n'est toujours pas parvenue à retrouver l'odeur de son fils. Avec d'autres personnes, c'est pire: "Je prends dans mes bras ma belle-mère, ma mère et l'odeur est horrible... C'est compliqué de gérer tout ça".

L'odorat "nous permet de sentir

ce que nous mangeons, ce que nous buvons, de nous connecter avec le monde extérieur", explique le Dr MULLO.

"On détecte des choses qui peuvent être dangereuses, comme le gaz, la nourriture avariée. Quand une personne en est privée, elle est coupée du monde", met-il en garde, évoquant des patients souffrant de dépression ou de brusques pertes de poids.

Lassée de ne pouvoir savourer la nourriture, Encarna confie d'ailleurs une perte d'appétit mais elle garde espoir: "Un jour je vais peut-être me réveiller le matin et je sentirai quelque chose".

## Recettes

### Tarte aux pommes express



#### Ingrédients :

Pour la pâte brisée : (sinon acheter une tarte toute prête)

- 250 g de farine
- 125 g de beurre
- 5 g de sel
- 5 cl d'eau
- Une noisette de beurre pour le moule

Pour la compote de pomme :

- 4 pommes
- Quelques gouttes de citron
- Sucre vanillé
- 10 g de beurre
- 1 C A S de sucre

#### Préparation :

1. Pour la pâte brisée : dans un grand saladier, mélanger la farine et le beurre, ajouter

une pincée de sel ensuite ajouter l'eau et mélanger jusqu'à obtenir une pâte ferme.

2. Préchauffer le four à 180°. Étaler la pâte dans un moule à tarte préalablement beurré. À l'aide d'une fourchette, piquer le fond de la pâte. Précuire la pâte pendant 10 minutes environ.

3. Laver les pommes, éplucher 2 pommes et coupez-les en lamelles, mettre quelques gouttes de citron afin que les lamelles de pommes ne noircissent pas. Réaliser une compote avec le reste et le sucre vanillé. Laisser refroidir.

4. Étaler la compote dans le moule. Décorer avec les lamelles de pommes, disposer le beurre en petit dés, saupoudrer de sucre et enfourner pour 35 à 40 minutes.

## La prison plutôt que la maison

Un homme assigné à résidence en Italie s'est présenté dans un commissariat en demandant à être mis en prison car il trouvait insupportable la vie à la maison aux côtés de son épouse, a expliqué dimanche la gendarmerie.

L'homme, un Albanais âgé de 30 ans vivant à Guidonia Montecelio près de Rome, "ne parvenait plus à faire face à la cohabitation forcée avec son épouse", selon un communiqué des carabinieri de Tivoli, ville voisine.

"Exaspéré par cette situation, il a préféré s'enfuir et se présenter spontanément aux carabinieri afin de demander à purger sa peine

derrière les barreaux", poursuivent-ils.

L'homme était assigné à résidence depuis plusieurs mois pour des crimes liés à la drogue et il devait le rester encore plusieurs années, a dit à l'AFP le capitaine Francesco Giacomo Ferrante des carabinieri de Tivoli.

"Il vivait chez lui avec son épouse et sa famille. Cela ne se passait plus bien", a-t-il ajouté. "Il a dit: +écoutez, ma vie domestique est devenue un enfer, je n'en peux plus, je veux aller en prison".

L'homme a été immédiatement arrêté pour violation de son assignation à résidence et les autorités judiciaires ont ordonné son transfert en prison.

